

Rapport financier 2018

Présentation globale de la collectivité :

Le Département de la Haute-Garonne dispose en 2018 de 9 budgets distincts :

- **Le budget principal** : objet du présent rapport
- **Les budgets annexes à caractère administratif** :
 - Restauration
 - Cité Roguet
 - Parc Technique
 - Laboratoire des routes
- **Les budgets annexes à caractère industriel et commercial** :
 - Pépinière d'entreprises Théogone
 - Laboratoire de l'eau et de l'air
 - Laboratoire vétérinaire
 - Transports interurbains

L'ensemble de ces 9 budgets constitue le champ consolidé de l'action de la collectivité dont le volume s'élève en dépenses réelles à **1,644 Md€**.

Présentation du rapport :

- Données générales et rétrospectives
- Historique des masses financières sur 5 ans
- Grandes masses budgétaires en 2018
- Composition des dépenses et des recettes en 2018
- Indicateurs financiers comparés,
- Etat de la dette propre et de la dette garantie
- Budget consolidé au 31/12/2018
- *Sommaire des abréviations*

DONNEES GENERALES ET RETROSPECTIVES :

Ratios comparés :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Population légale totale INSEE : (en vigueur au 01/01/N)	1.344.579	1.361.286
Superficie :		6.309 km ²

L'EFFECTIF

Nombre d'agents départementaux : (titulaires, contractuels, emplois aidés, apprentis)	6.632	6.672
<i>dont assistants familiaux :</i>	<i>499</i>	<i>471</i>

LES CHARGES ET LES RESSOURCES

Dépenses de fonctionnement/ habitant :	1.017 €	955 €
Recettes de fonctionnement/ habitant :	1.135 €	1.100 €
Produit fiscal direct/ habitant :	443 €	440 €
Epargne nette :	104 M€	142 M€
Epargne nette (hors op° de provision) :	134 M€	142 M€

L'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement hors dette :	174 M€	163 M€
Dépenses d'invest. hors dette par hab. :	129 €	120 €
Dépenses d'équipement brut/ habitant :	52 €	64 €
Taux d'équipement brut :	5%	6%
Autofinancement des investissements :	80%	109%

LA DETTE

Dettes propres :	494 M€	463 M€
Dettes garanties :	1.042 M€	1.061 M€
Dettes propres/ habitant :	367 €	344 €
Taux d'endettement :	32%	31%
Capacité de désendettement :	3,1 ans	2,3 ans

LES IMPOTS

Taux de taxe foncière bâtie :	21,90%	21,90%
Taux des droits de mutation :	4,50%	4,50%

I- EVOLUTION RETROSPECTIVE DES MASSES FINANCIERES

Les principaux postes de dépenses et recettes :

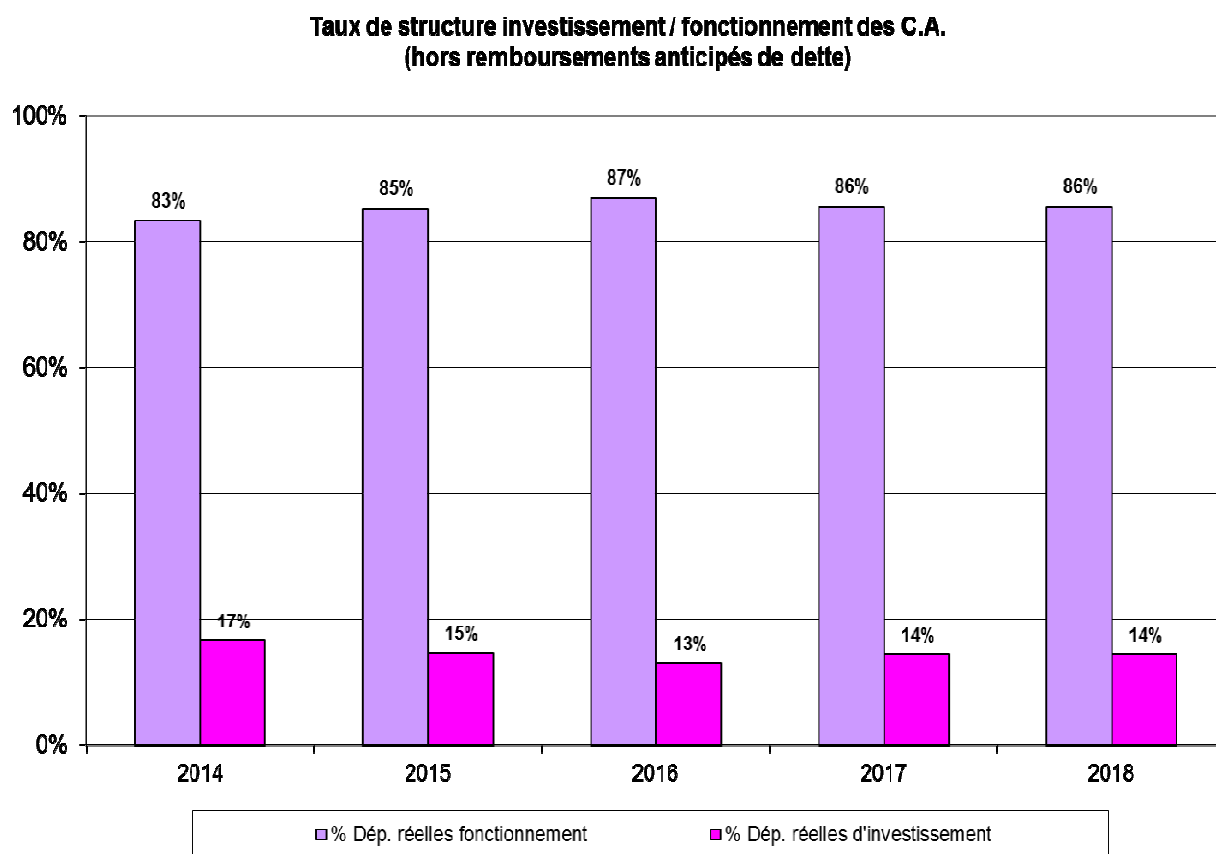
en M€	2014	2015	2016	2017	2018
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 444	1 458	1 512	1 527	1 498
<i>% évolution</i>		0,9%	3,7%	1%	-1.9%
Fiscalité directe et compensée	587	586	623	596	592
Impôts et taxes	336	367	388	423	443
Dotations et participations	235	215	199	206	223
Financements RSA et APA	163	160	166	168	168
Autres produits	69	71	75	74	72
Reprise sur provisions	52	59	60	60	0
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 237	1 259	1 318	1 367	1300
<i>dont : % évolution</i>		1,9%	4,7%	3,7%	-4.9%
Charges générales	106	110	112	116	117
Personnel	268	272	273	274	278
Dépenses sociales et interventions	767	774	799	833	859
Reversement de taxes	21	26	26	38	34
Charges financières	17	15	14	12	10
Provisions constituées	57	61	91	91	1
en M€	2014	2015	2016	2017	2018
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors affectation)	182	161	157	150	131
<i>dont : % évolution</i>		-11,6%	-2,2%	-4,5%	-12.6%
Dotations, fonds et subventions (hors affectation)	31	25	28	28	29
Emprunt et dette	143	130	122	115	95
Prêts	8	5	5	6	5
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	356	333	319	324	288
<i>dont : % évolution</i>		-6,5%	-4,2%	1,5%	-11.6%
Remboursement d'emprunts	169	186	178	150	126
<i>dont capital dette annuel</i>	58	68	56	56	56
Subventions d'équipement versées	115	79	77	103	74
Travaux	60	59	52	60	76
Autres acquisitions	9	8	9	10	11

Les grandes tendances annuelles :

- **Une forte décreue des dépenses totales de fonctionnement (-4,9%)** dont la raison essentielle tient à la fin du mécanisme de constitution d'une dotation aux provisions destinée jusqu'alors à financer les charges de décentralisation.
Après neutralisation de cette dotation, le taux d'évolution annuel pour 2018 est de **+1,8%** (contre +3,7% en 2017).
 Cette évolution maîtrisée (hors provision) qui résulte du travail global de modernisation et de rationalisation du fonctionnement de l'administration, ne doit pas cependant occulter la croissance toujours soutenue des allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, et PCH), ainsi que des frais d'hébergement notamment sur les personnes âgées et l'enfance sur lesquelles le département n'a pas de maîtrise.

- **En recettes de fonctionnement**, aucune reprise de provision n'a été effectuée en 2018, **la section est donc en baisse de -1,9%**. **Hors reprise sur provision** en 2017, les recettes sont en augmentation de **+2,1%**, contre +1% l'an passé.
La fiscalité directe s'infléchit de -0,6%, tandis que les taxes indirectes et les dotations augmentent respectivement de +4,8% et +8,5%.
- **Si les dépenses totales d'investissement diminuent de -5%** (hors remboursements anticipés de dette) en raison d'un volume conséquent de paiements en 2017 au titre de la LGV Tours-Bordeaux, il est important de noter que les investissements directs enregistrent une très bonne réalisation (+25% l'an), alors que les programmes d'aides restent soumis aux aléas des avancements de travaux et des appels de fonds des bénéficiaires.
- **Les recettes d'investissement se réduisent de -12,6%** consécutivement à la baisse du poste emprunt. Les ressources propres sont quasi-stables à 36M€ (35M€ en 2017).

L'évolution de la structure des comptes administratifs en dépenses :



Hors remboursements anticipés de dette, le volume financier du budget principal du Cd31 représente **1,52 Md€**, dont 1,3 Md€ est affecté aux dépenses de fonctionnement de la collectivité, (soit 86%), et sur lesquelles 748 M€ (58%) relèvent du secteur social et médico-social.

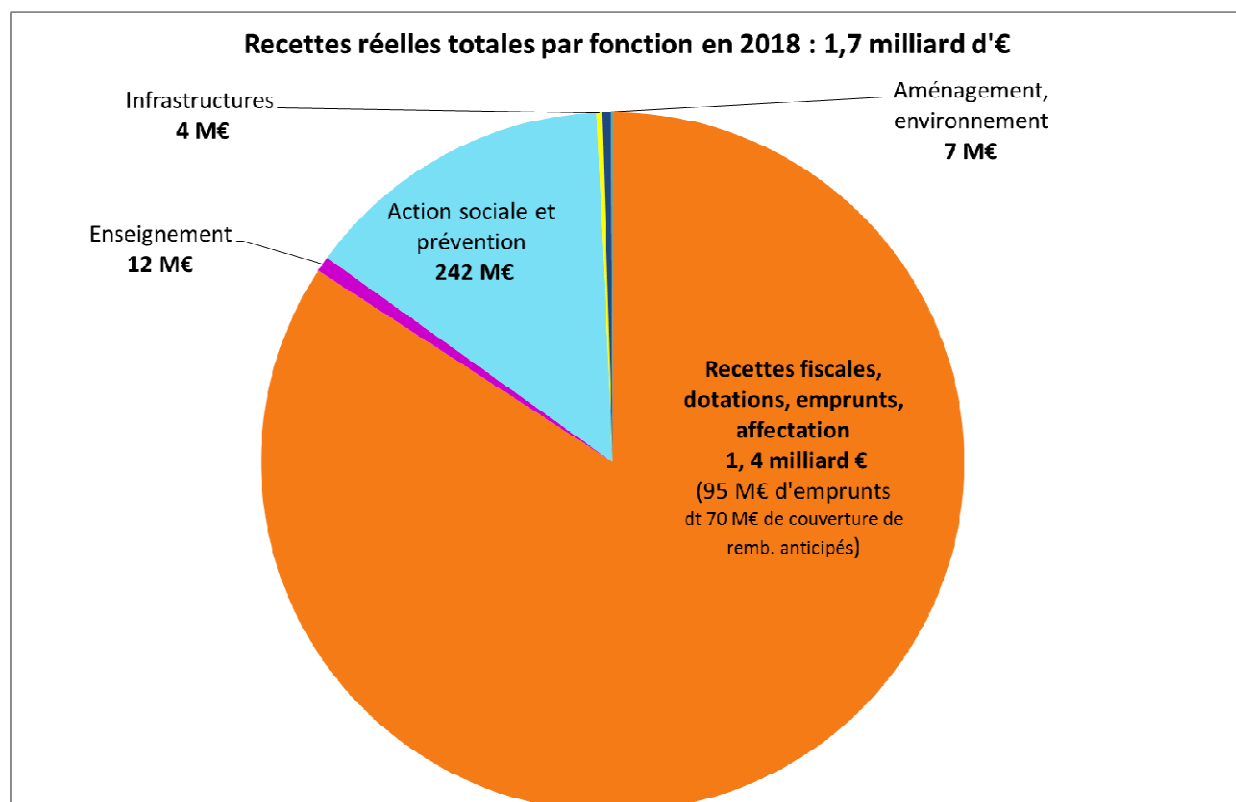
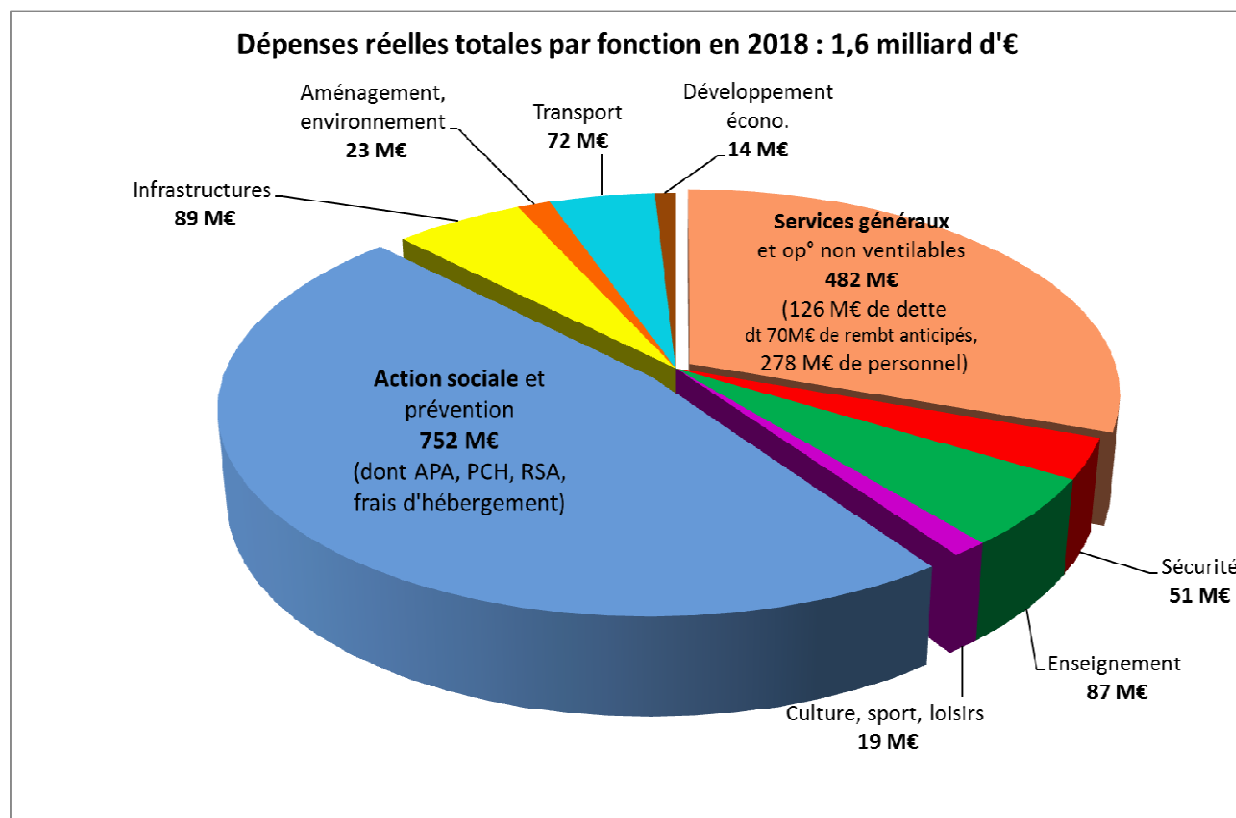
II – LES GRANDES MASSES DE DEPENSES ET RECETTES EN 2018

En données de compte administratif 2018, les dépenses réelles totales du budget principal de la collectivité s'élèvent à **1,588 milliard d'euros**.

Les volumes constatés sur l'exercice avant reprise des résultats antérieurs sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
RECETTES REELLES : 1497 M€	DEPENSES REELLES : 1300 M€
	Epargne brute : 198 M€
INVESTISSEMENT	
Epargne brute : 198 M€	DEPENSES REELLES : 288 M€
RECETTES REELLES : 131 M€	Variation du Fonds de roulement : 40 M€

Présentation par fonction :

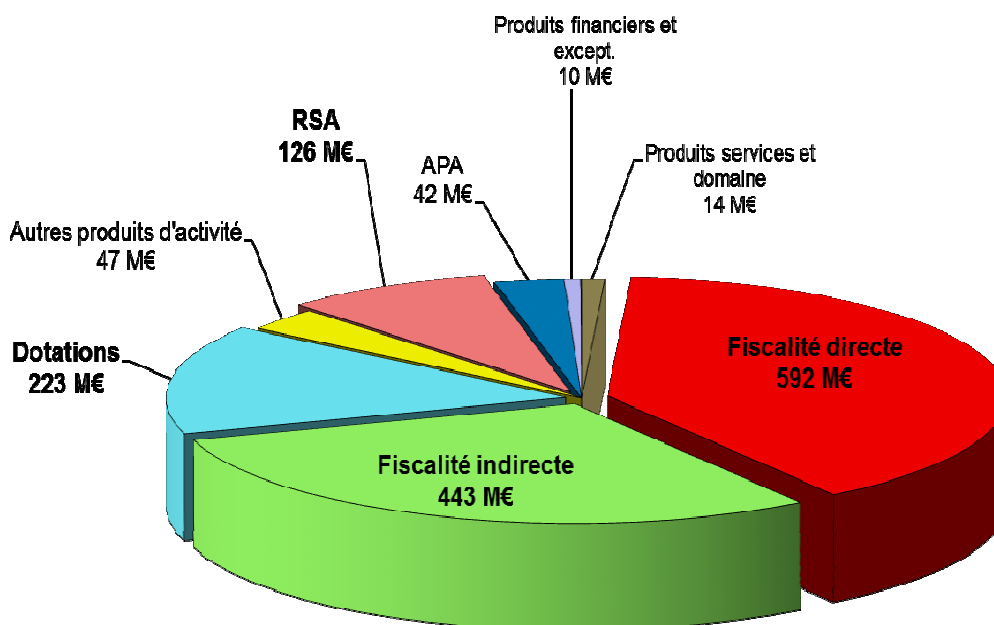


III – COMPOSITION DES RECETTES ET DES DEPENSES EN 2018

A – La section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement se sont exécutées à **1 497 M€**, soit une évolution annuelle en baisse de -1,9%. Hors reprise sur provision, non réalisée en 2018, l'évolution est de +2,1%.

Composition des recettes de fonctionnement 2018 : 1,5 milliard d'euros



La **fiscalité directe et compensée** est en baisse de -0,6% avec un produit de **592 M€**, en raison d'une diminution de la compensation de la CVAE Région qui passe de 79,4 M€ en 2017 à 65,4 M€ en 2018. Cet exercice constitue la première année de pleine délégation de la compétence Transports, et aboutit à constater un transfert de ressource entre 2 chapitres. En effet, la compensation CVAE Région imputée en 2017 pour la totalité en « fiscalité directe » (chap.731) est basculée pour partie en « dotations » (chap.74). Ces 14 M€ d'écart constituent une rétrocession de recette de la Région au Département du fait de la délégation de la compétence Transports.

Le produit de la taxe foncière augmente de +2,9% sous l'effet du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales fixé par l'Etat (+1,2%), et de l'évolution physique des bases (constructions neuves).

Pour la 5^{ème} année consécutive, la collectivité n'a pas augmenté le taux de la taxe foncière maintenu à 21,9%.

La CVAE est identique à l'an passé à 102,2 M€, et le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) reste figé à 24,2 M€.

Le Fonds des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties diminue de -4,8% pour s'élever à 13,8 M€ ; il est destiné à réduire le reste à charge des départements au titre des aides individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH). La baisse constatée est liée à un versement tardif de l'acompte de décembre 2018 par les services de l'Etat.

La fiscalité indirecte a généré une recette de **443,4 M€**, soit une progression de +4,8%
Les droits de mutation à Titre Onéreux (DMTO), principal produit de ce poste, ont enregistré un rendement totalement stable par rapport à 2017, avec un volume qui reste important de 250,5 M€. Cette stabilisation résulte de prix de vente moyens qui n'ont pas augmenté, et du niveau constant des transactions.

Le produit de DMTO par habitant 2017 (183,5 €) ayant été très légèrement supérieur à 1,1 fois la moyenne nationale des DMTO par habitant (181,8 €), ceci a conduit à un écrêtement de 50% du reversement, le Fonds de solidarité des DMTO a été perçu en baisse de -42%, avec 5,8 M€.

Le produit de la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA), encaissé pour 141,2 M€, évolue de +8%. Cette tendance traduit une augmentation de l'enveloppe nationale dont bénéficie chaque département au prorata de la part lui revenant.

La TICPE, pour la part affectée depuis 2008 au financement complémentaire des transferts de compétences non couverts par la TSCA, est stable à 11 M€.

La Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) s'élève à 17,6M€, et augmente de +58,6%, en raison d'un décalage dans l'émission des titres de décembre 2017 sur janvier 2018, majorant ainsi son produit sur l'exercice.

La Taxe d'Aménagement s'élève à 17,4 M€ (+68,6%). Cette hausse témoigne de la bonne tenue du nombre des autorisations d'urbanisme délivrées, et d'un volume de constructions important. Cependant, il convient de noter que l'Etat a effectué un trop versé aux collectivités depuis 2013 en raison d'une gestion incomplète des annulations ou des modifications de permis de construire.

Pour le Conseil départemental, ce trop perçu est estimé par la DRFIP à 2,9 M€, et fera l'objet d'une retenue sur les futurs produits à encaisser et de remboursements par le département.

La fiscalité indirecte comprend en outre, la Taxe Intérieure sur les Produits Energétiques (TICPE) versée en compensation de l'allocation **RSA**, qui représente une recette figée de **122,9 M€**.

Les dotations et participations progressent de +8,5 % pour un montant de **223,4 M€**.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable à 103 M€.

La Dotation globale de décentralisation (DGD) reste figée à 1,6 M€.

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'élève à 27,2 M€, quasi identique à 2017.

Les compensations de fiscalité directe ont rapporté 8,2 M€, recette aussi identique à 2017.

Les dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie (CNSA) évoluent comme suit :

- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 12,8 M€ (+2,3%) ;
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : 1,4 M€ (+2%).

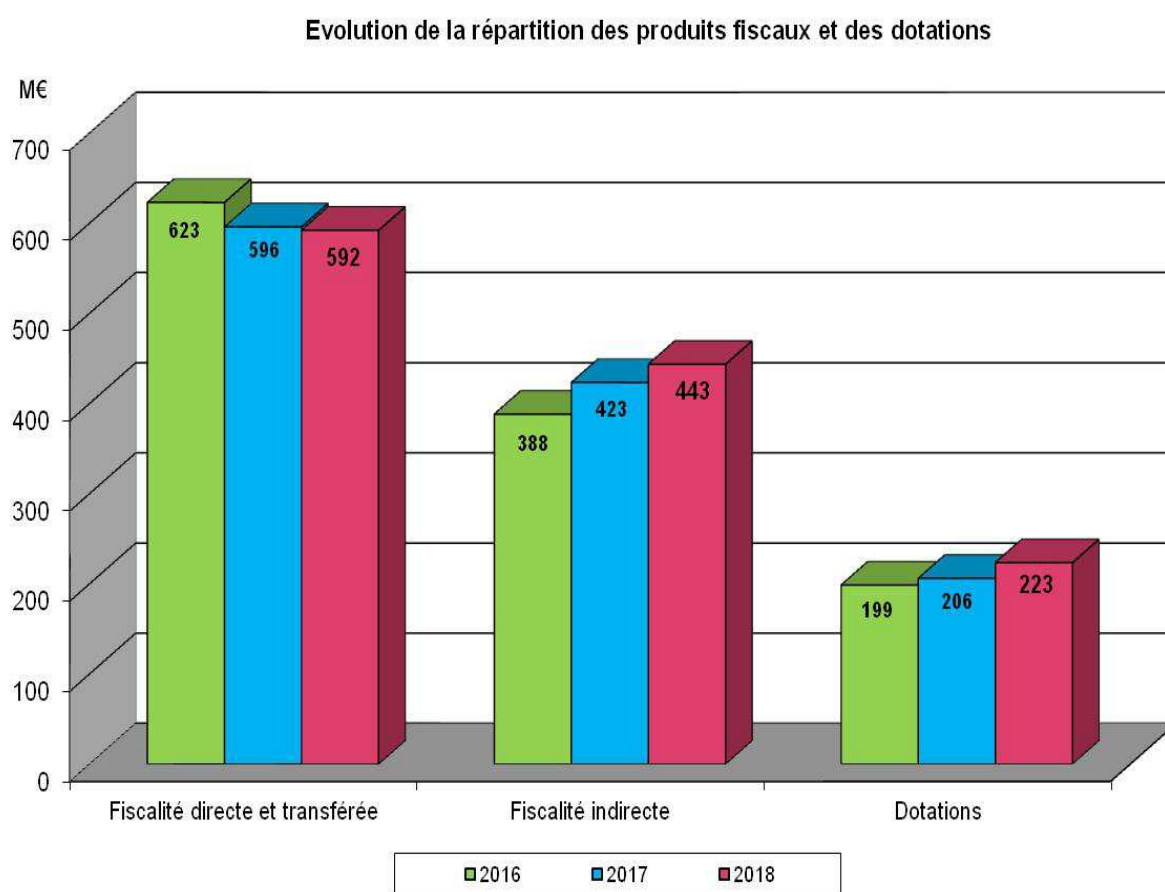
Le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) à 7,9 M€ progresse de +2%.

La dotation de compensation au titre de la délégation de la compétence transports s'élève à 42,9 M€, et est calculée sur le montant des charges transférées en année pleine, ce qui explique la progression de +53,8% par rapport à 2017 qui ne concernait que 4 mois pour les transports scolaires.

Le FCTVA fonctionnement est perçu pour 1,4 M€ (-34,3%), au titre des dépenses de fonctionnement éligibles et relatives à l'entretien de la voirie et des bâtiments publics.

En outre les dotations et participations comprennent la dotation versée par la CNSA au titre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (**APA**) de **39,7 M€** (stable).

Sur les trois dernières années, les différentes catégories de recettes fiscales et de l'Etat ont évolué largement au bénéfice de la fiscalité indirecte, et plus modérément des dotations, en raison de l'impact des transferts de compétences.



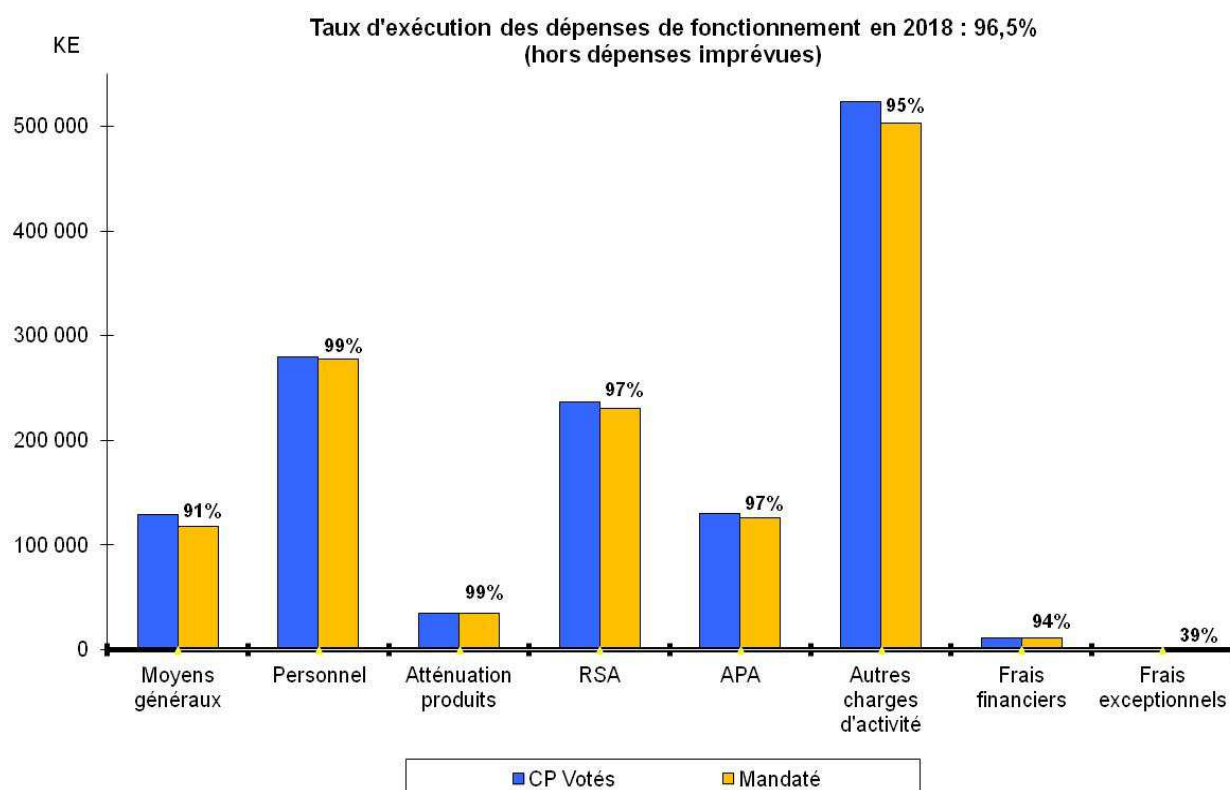
Les autres recettes de fonctionnement sont constituées, comme chaque année :

- des recouvrements au titre des aides sociales (41,9 M€) ;
- des refacturations de mises à disposition de personnel auprès d'organismes extérieurs pour 12,4 M€, qui concerne essentiellement le SMEA et la MDPH ;
- des recouvrements d'indus sur AIS (5,5 M€),
- de l'apurement du rattachement des dépenses de 2017 (7,7 M€),
- de revenus immobiliers (1,3 M€),
- de la participation de l'Etat pour les mineurs isolés (0,9 M€).

A périmètre constant et hors constitution de provision, **les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 300 M€,** soit une évolution de +1,8%.

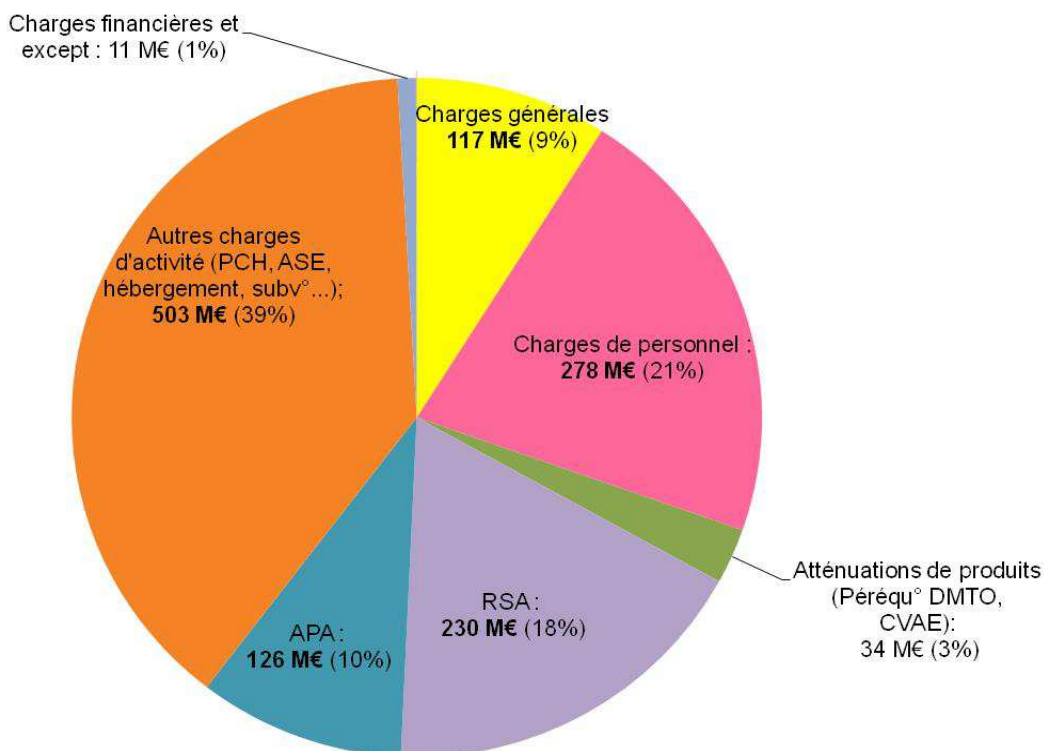
L'exécution 2018 est sensiblement identique à l'an passé avec un taux de consommation des crédits qui s'affiche à 96,5% contre 96,8% en 2017.

Ce résultat atteste d'un bon calibrage des prévisions budgétaires par rapport aux dépenses mandatées.



La répartition des dépenses de fonctionnement se réalise, en volume et en taux de structure, ainsi :

Composition des dépenses de fonctionnement 2018 : 1,30 Milliard d'€



Les charges générales s'élèvent en 2018 à un montant de **117,2 M€** et progressent de +1,2 %, évolution annuelle la plus modérée sur les 5 dernières années.

Le poste principal est toujours constitué par les frais de transports de biens et collectifs pour 49,4 M€, en baisse de -2%. Le transport des scolaires, pour lequel la gratuité est instaurée par la collectivité, se chiffre à 44,9 M€ pour 76 636 élèves transportés au titre de l'année scolaire 2017/2018 (contre 73389 en 2016/2017); le nombre des élèves et étudiants handicapés (1 100) est toujours en forte augmentation à +32% l'an.

Les frais de déplacement des enfants de l'aide sociale (marchés des taxis) représentent 2,8M€ en hausse de 41,6%.

Les frais de déplacement des demandeurs d'emploi représentent quant à eux 1,5 M€ en baisse de -47,5% du fait que, depuis 2017, une grande partie d'entre d'eux sont désormais pris en charge en tant qu'allocataires du RSA bénéficiant de la gratuité des transports, suite à un changement de la politique tarifaire de TISSEO, transférant ainsi la charge financière au chapitre 017 (RSA).

Les dépenses d'entretien, de réparations et de maintenance ont été mandatées pour 18,5M€, une hausse de +3,6%, dont 8,7 M€ ont concerné la voirie, 5,1 M€ les collèges, et 4 M€ les bâtiments départementaux.

Les achats de fournitures (eau, énergie, carburants, petits matériels et fournitures...) diminuent de -1,5% à 7,2 M€.

Les locations mobilières et immobilières progressent de +12,3% à 8,9 M€, dont 1,6 M€ payé au titre des loyers sur immeubles. Les locations ont concerné pour 6,3 M€ la voirie (facturations du Parc Technique notamment), et pour 0,8 à 0,9 M€ chacun les collèges (installation de bâtiments provisoires), l'administration générale, et le secteur social (MDS et MDPH).

Les autres charges générales se répartissent entre :

- les contrats de prestations de service (4,9 M€) comprenant la téléassistance aux personnes âgées (2,4 M€, en progression de +31%),
- les frais de télécommunications et postaux (5,3 M€, dont 3,5 M€ sur la téléphonie)
- les organismes de formation (2,8 M€),
- les honoraires et conseils (5,8 M€, -5%), dont 3,2 M€ au titre de la plateforme de l'ANRAS pour l'évaluation des mineurs isolés,
- les relations publiques, et les annonces et publications (5,3 M€),
- les assurances (0,6 M€, -65% du fait du nouveau marché Dommages aux biens dont la cotisation est passée de 1,1 M€ en 2017 à 156 K€ en 2018),
- les frais de déplacement du personnel stables (2,3 M€).

Les frais de personnel représentent 277,5 M€ et évoluent de +1,2%, soit 3,4 M€ en volume. Les rémunérations (hors charges sociales) ont financé pour 168,5 M€ les titulaires (+1,6%), 14,5 M€ les assistants familiaux (-0,1%), 12,4 M€ les non titulaires (+16,3%), et 0,7 M€ les emplois aidés.

Les charges sociales se sont quant à elles élevées à 71,4 M€, en baisse de -2%.

Les frais de personnel ont enregistré comme chaque année l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) dû aux avancements de grades et d'échelons pour 2,4 M€, et un recours plus sensible aux agents contractuels remplaçants, notamment au niveau des collèges et du secteur social.

En 2018, plusieurs éléments ont contribué à stabiliser la masse salariale : absence d'augmentation de la valeur du point et des cotisations patronales, report du protocole du Parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR), réinstallation du jour de carence pour les arrêts de maladie.

La répartition de l'effectif départemental au 31/12/2018 est de 6.672 agents (contre 6.632 en 2017), dont 6.033 permanents (titulaires, stagiaires, et non titulaires sur emplois permanents), 161 non permanents (emplois non permanents, apprentis, contrats aidés), 471 assistants familiaux, et 7 agents mis à disposition.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) s'élève à 230,3 M€, soit une majoration annuelle de +1,4%, sur lequel 211 M€ sont versés au titre des allocations.

Le nombre de bénéficiaires du RSA est de 36.411 en décembre 2018, contre 36.548 en décembre 2017. Si les données du mois de décembre font apparaître une baisse des bénéficiaires, ce nombre est toutefois en hausse sur tous les autres mois comparés aux mêmes mois de l'année 2017. En conséquence, le niveau des allocations reste en hausse (+2,5%), situation qui s'ajoute à la majoration de 1% appliquée au 1er avril 2018.

En ce qui concerne le versement aux organismes de formation pour l'accompagnement des allocataires du RSA qui s'élève à 3,5 M€, une baisse de -12,2% apparaît, qui s'explique par le redémarrage du marché, le renouvellement des prestataires, ainsi qu'à la difficulté à mobiliser le public. La montée en charge du nombre des suivis n'a pas permis de compenser le faible taux de réalisation des 6 premiers mois de l'année.

Les frais de transports des allocataires RSA s'inscrivent pour 5,1 M€ soit +36,1%, hausse mécanique issue du transfert de la charge financière des demandeurs d'emplois du chapitre 65 sur le chapitre 017 compte tenu de leur qualité d'allocataires au RSA.

Les rémunérations et charges des agents affectés au secteur RSA s'élèvent à 5,7 M€ et les subventions à 3 M€.

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) est mandatée pour 125,8 M€ (+2,8%).

Le nombre de bénéficiaires de l'APA est de 27675 en décembre 2018, contre 27054 en décembre 2017, dont 68% relèvent de l'APA à domicile (taux stable).

L'augmentation du coût de l'aide suit la progression du nombre des personnes aidées. Pour l'APA à domicile (18 890 personnes), les bénéficiaires relèvent essentiellement du GIR4 (plus faible dépendance) à 62,3%, puis du GIR 3 (20,5%), et du GIR 2 (15,1%).

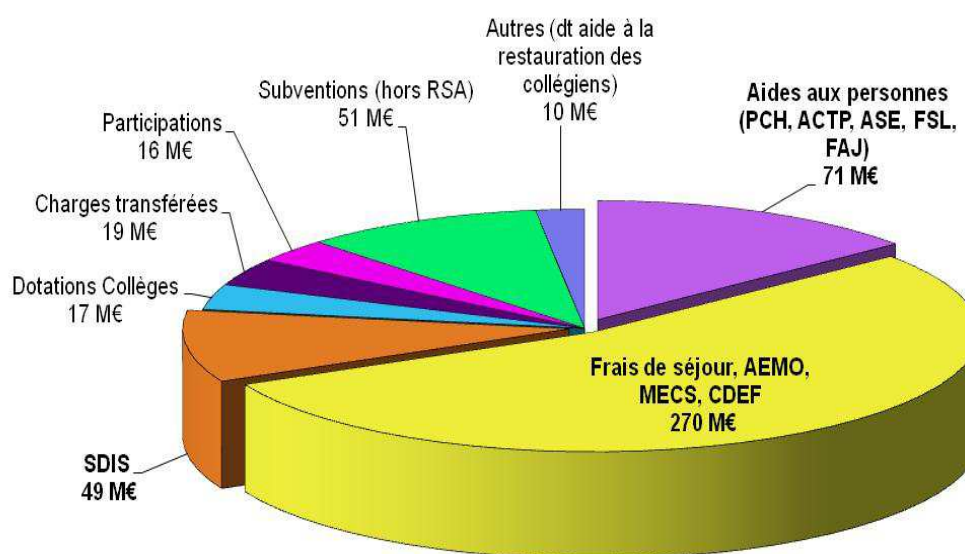
Les montants moyens alloués sur les 4 GIR sont de 337€, dont 214€ sur le GIR 4, 413€ sur le GIR 3 et 652€ sur le GIR 2.

Pour l'APA en établissement (8 785 personnes), 48,7% relèvent du GIR 2, 27,8% du GIR 4, 16,9% du GIR 3, et 6,6% du GIR 1 (plus forte dépendance).

Les montants attribués par GIR ne sont plus disponibles eu égard à la réforme de la tarification issue de la loi ASV du 28/12/2015. L'APA en établissements est désormais majoritairement payée sous forme de dotations mensuelles.

Les autres charges d'activité représentent 502,7 M€ (+4%) pour les postes suivants :

Composition des "Autres charges d'activité" : 503 millions d'Euros



- **Les aides à la personne** (hors APA et RSA) s'élèvent à 70,5 M€ (+8,9%) dont :

- La PCH : 57,7 M€ (+11%).

Le nombre des bénéficiaires est de 5.127 en décembre 2018 (dont 4.535 adultes et 592 enfants), contre 4.781 en 2017.

- L'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) : 6,7 M€, montant qui se réduit à l'identique des 2 années précédentes de -4,5% l'an, et résulte de la bascule progressive vers le dispositif PCH.

930 bénéficiaires sont recensés en décembre 2018, contre 1.004 à fin 2017.

- Les allocations de l'Aide sociale à l'enfance : 2,4 M€ (+10,4 %), consécutivement à l'augmentation du nombre plus important de familles aidées à 5.541, contre 5.351 en 2017 (jeunes majeurs inclus), et un montant moyen alloué par famille de 352€.

- **Les frais de séjour** représentent 270,1 M€ (+2,8 %), dont :

- 33,6 M€ pour les personnes âgées (+27,3%),
- 114 M€ pour les personnes handicapées (-7,1%),
- 122,4 M€ pour les structures d'accueil liées à l'enfance (+7,9%).

En 2018, le Cd31 a adopté un plan d'envergure de 15 M€ sur 2 ans, afin de créer une capacité d'accueil supplémentaire de 400 places pour les enfants de l'ASE, et de diversifier

ces accueils entre placement à domicile, placement familial, accueil éducatif en milieu ouvert (AEMO), appartements pour mineurs autonomes...

Les principaux coûts d'hébergement et la répartition des enfants placés en 2018 s'établissent ainsi :

- * Maisons d'enfants à caractère social (MECS 31 et hors 31) : 64,3 M€ (+7,5 %) pour 1.602 enfants accueillis ;
- * Centres maternels (31 et hors 31) : 21,5 M€ (+7,4%), 427 enfants ;
- * Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) à 15,7 M€ (+11,5%), 531 enfants ;
- * Placement familial et tiers dignes de confiance : 14 M€ (-2,3%), 234 et 328 enfants ;
- * Actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) : 8 M€ (+6%), 2.634 enfants ;
- * Lieux de vie : 5,9 M€ (+38,2%), 242 enfants ;
- * Résidences hébergements jeunes : 4,7 M€ (+19%), 129 enfants ;
- * Placement à domicile : 1,4 M€ (+68%), 283.

Toutes mesures confondues, le nombre de bénéficiaires confiés à l'ASE progresse de +5,2% entre 2017 et 2018, et celui relevant du service d'accompagnement des mineurs isolés de +10,5%.

- **Les contributions obligatoires** : 85,2 M€ (+1,8%), dont 49 M€ pour le Service Départemental Incendie et Secours, 17,2 M€ pour les dotations aux collèges, et 18,8M€ versés à Toulouse Métropole au titre des charges transférées depuis le 1^{er} janvier 2017 (Voirie, FAJ, FSL, prévention).

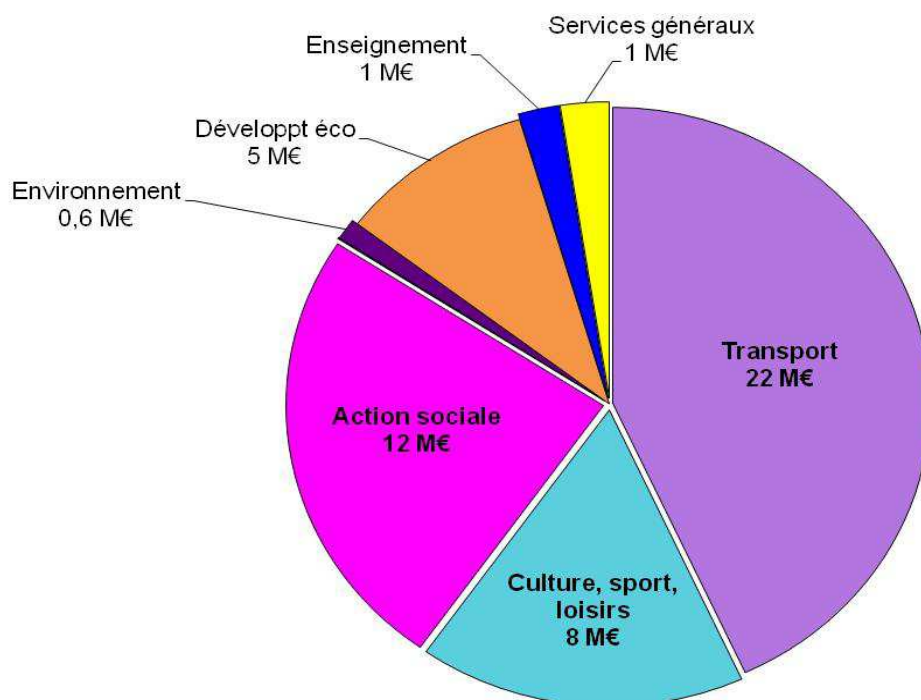
- **Les participations**, versées aux structures dont le Département est membre, à 16 M€ sont en hausse de +14,6%, en raison de la création en 2018 du Syndicat Mixte Haute-Garonne Montagne pour lequel le Cd31 est intervenu à hauteur de 6,7 M€ en fonctionnement.

Les autres participations ont bénéficié pour 4,9 M€ au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA31), 1,2 M€ au Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique, 0,6M€ à l'Agence Technique Départementale (ATD31), ainsi qu'aux ASF pour l'abonnement au réseau ZAP31 (0,9 M€), à la régie des chèques vacances...

Un montant de 0,4 M€ a aussi été versé à SNCF Réseau au titre d'études pour la LGV Bordeaux/Toulouse.

- **Les subventions** (hors RSA) : 50,7 M€ (+4,4%) sont attribuées selon les domaines d'intervention suivants :

Répartition des subventions de fonctionnement par fonction : 51 M€



Sur les 50,7 M€ (+4,4%), 22 M€ (soit en quote-part 43,5%), sont destinés au financement des budgets annexes.

L'activité Transports représente 22 M€, identique à 2017, avec une participation du budget principal au déficit du budget annexe de l'Interurbain de 21 M€, et à la Régie Départementale des Transports de 851 K€.

L'action sociale a été financée pour 12,4 M€, (MDPH31, Mission Locale Haute-Garonne, programme départemental d'insertion (PDI), opérations VVV (Ville Vie Vacances), actions de santé publique,...).

La culture, les sports et loisirs ont bénéficié de 8,5 M€, dont 4,7 M€ alloués à l'action culturelle permettant notamment le financement des écoles de musique et des festivals, 1,3 M€ pour les activités sportives, et 2,5 M€ pour la jeunesse.

Le développement économique a bénéficié de 5 M€, dont 0,7 M€ pour l'équilibre du budget annexe du Laboratoire vétérinaire et 0,4 M€ pour celui de la Pépinière Théogone.

Par ailleurs, le *tourisme et l'agriculture* ont respectivement bénéficié de 3,4 M€ et 1 M€.

Les autres charges de gestion courante à 7,3 M€ (+2,8%) sont composées des aides à la demi-pension des collèves pour 6 M€, en hausse de +6,5% en raison de l'effet conjugué de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (soit 21.420 pour l'année scolaire 2018/2019), et de la tarification.

Les participations à l'équilibre des budgets annexes figurent pour 0,6 M€ concernant le Parc Technique, et 0,3 M€ pour la Restauration.

Les reversements de produits fiscaux se sont élevés à 34,1 M€ (-10,9%).

Ils concernent pour l'essentiel le reversement du produit des droits de mutation (DMTO) au titre du *Fonds de solidarité des Allocations Individuelle de Solidarité (AIS)* pour 8,8 M€ (+14,7%), et au titre du *Fonds de péréquation des DMTO* pour 21,2 M€ (+21,9 M€). La hausse des prélèvements au titre de ces fonds de péréquation correspond à la forte progression du produit de DMTO encaissé en 2017, puisque les fonds sont calculés sur la base des données de N-1.

La contribution au *Fonds National de Péréquation de la CVAE* est quant à elle en forte baisse de -75,4% à 1,6 M€ en raison du transfert, à compter du 1^{er} janvier 2017, de plus de la moitié du produit de CVAE à la Région Occitanie (transfert des compétences Transports et gestion des déchets). Ce fonds est également calculé sur les données de N-1, d'où un moindre prélèvement en 2018.

Le reversement de taxes au profit du *Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)* s'est réalisé à hauteur de 2,5 M€, somme qui se décompose en 1,3M€ de versement et 1,2M€ de dépenses rattachées supplémentaires.

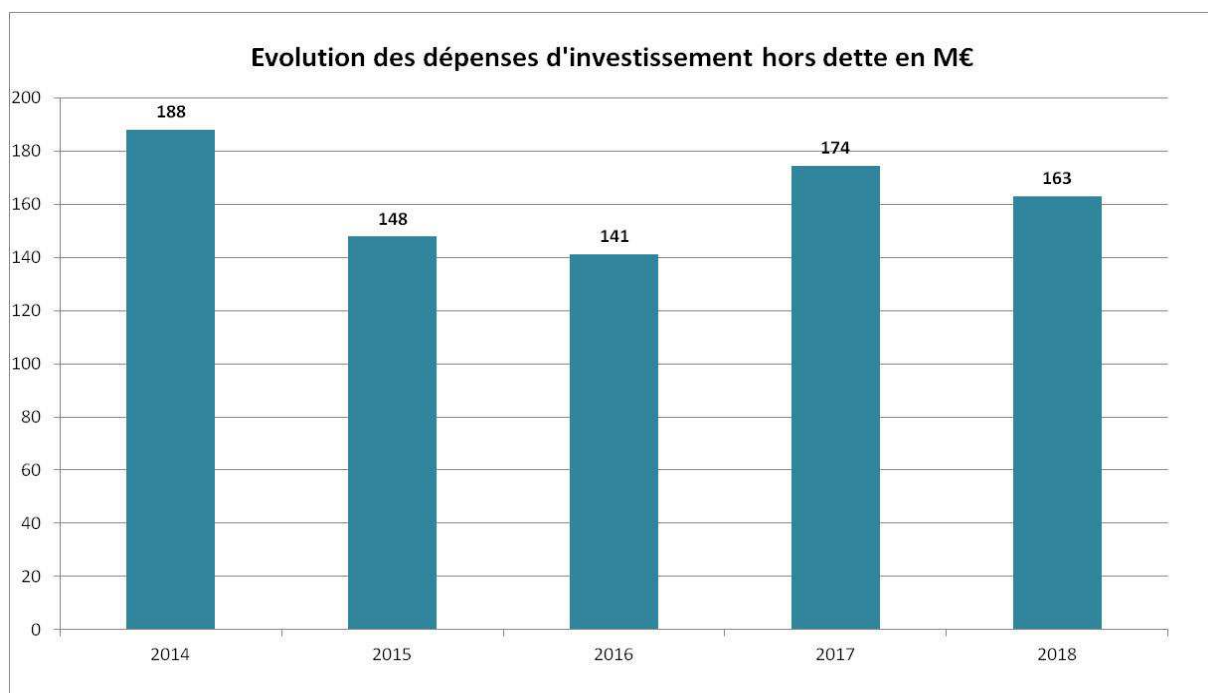
La charge financière continue de se réduire à 10,5 M€ (-9,6%), en lien avec la diminution du stock de dette. Les intérêts d'emprunts s'élèvent à 10 M€, en recul de -9,9 %. Ils représentent seulement 0,8% des dépenses de fonctionnement.

Les charges exceptionnelles sont résiduelles à 0,7 M€, et se répartissent par moitié entre les titres annulés et les intérêts moratoires.

Les dotations aux provisions ne représentent désormais qu'une part minime des dépenses à 0,5 M€, compte tenu de l'abandon du dispositif de provisionnement au titre des charges de décentralisation. Elles ne concernent plus que la couverture des admissions en non valeur, des créances incertaines dont les impayés de loyers du Fonds de Solidarité Logement (FSL), et les remises gracieuses de RSA.

B - L'investissement et ses ressources :

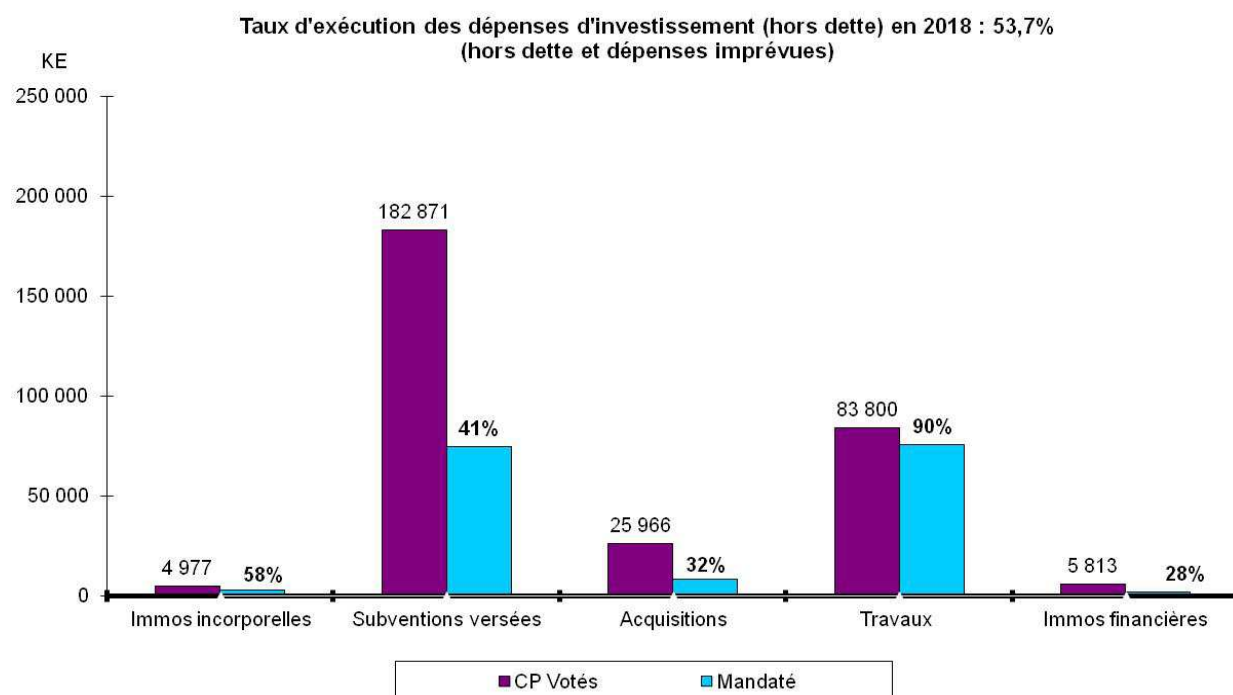
Hors dette, si la baisse **globale des dépenses d'investissement** s'affiche à -6,5%, on relève une progression de 24,5% du volume des achats et travaux directs, associée à une baisse du niveau de réalisation des aides indirectes de -28%, compte tenu de l'avancement des différents projets et du niveau des appels de fonds sollicités par les bénéficiaires.



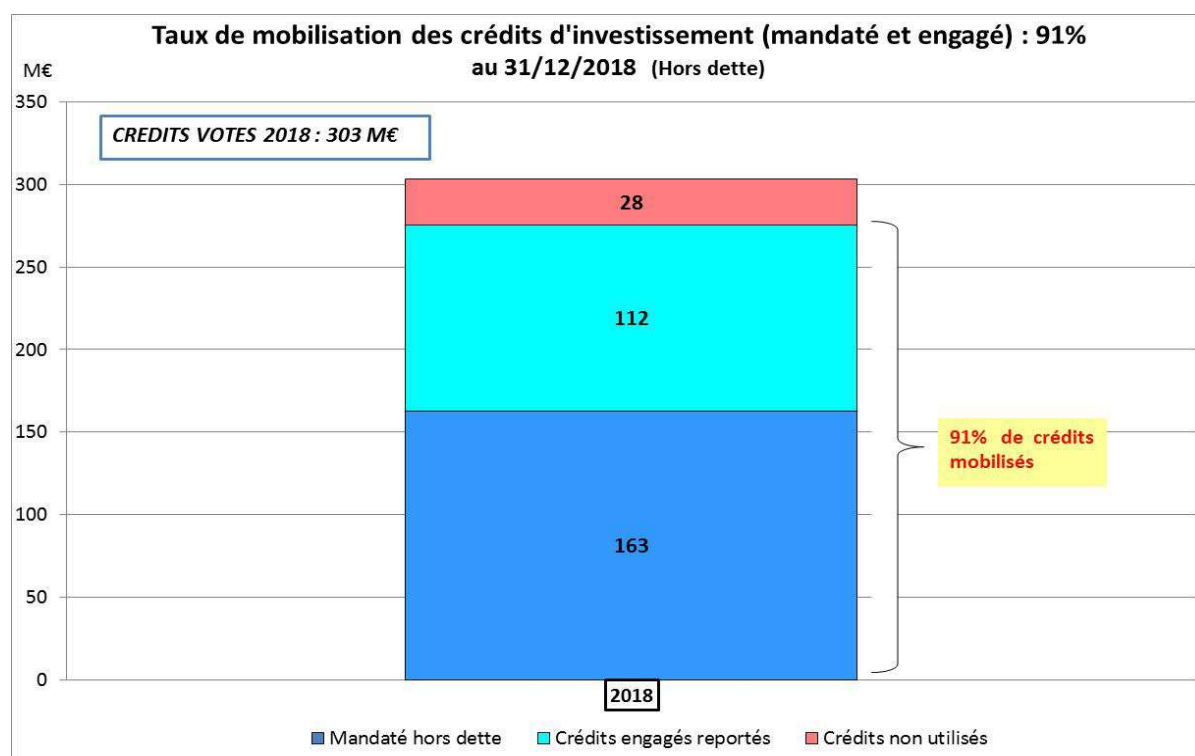
Le taux d'exécution 2018 calculé par rapport aux crédits de paiement (CP) ressort à près de 54% en 2018.

L'investissement indirect est réalisé à hauteur de 41%, en raison notamment de l'état d'avancement des projets subventionnés (contrats partenariaux, Parc des expositions, financement du PDU « Projet Mobilités 2020-2030 » sur 15 ans).

Les travaux en maîtrise d'ouvrage sont, quant à eux réalisés à hauteur de 90%.

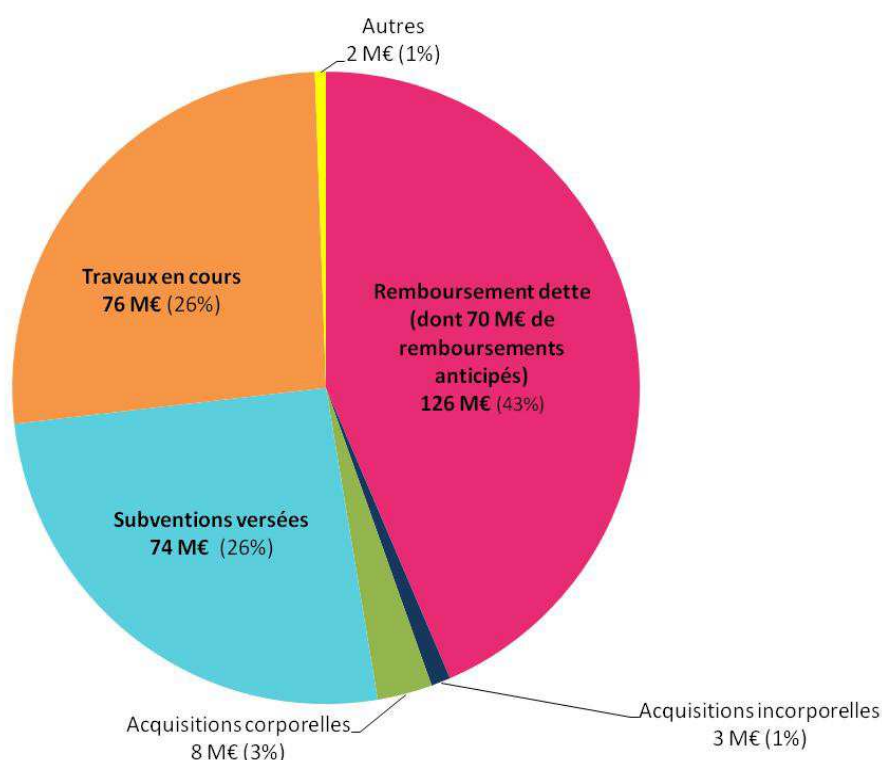


Après intégration des engagements reportés sur 2019 notamment au titre des programmes suscités, les crédits de paiement 2018 des dépenses d'investissement (hors dette et imprévues) ont été mobilisés à hauteur de 91%.



Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Composition des dépenses d'investissement 2018 : 288 M€



Les équipements bruts s'élèvent à 86,8 M€, soit une hausse de +24,5%.

Ces dépenses regroupent les achats de logiciels (2,9 M€), d'acquisitions de terrains et constructions (0,6 M€), et de biens matériels (6,9 M€) destinés à l'équipement informatique et mobilier pour les collèges (4,4 M€) et pour les services administratifs (2 M€).

Elles comprennent également les travaux en cours à hauteur de 75,7 M€ (+26,7%), dont :

- **les travaux sur bâtiments** : 32,5 M€ (+22%), dont 22,2 M€ pour les collèges et 1,4 M€ pour les Maisons des Solidarités notamment pour la MDS de Saint Simon (regroupement et fusion des MDS Bellefontaine et La Reynerie) et pour la MDS Toulouse Bonnefoy, 1,1 M€ pour les bâtiments culturels (Archives), et 1,7 M€ pour les bâtiments administratifs (Pavillon République et secteurs routiers).

Les travaux neufs des collèges ont été réalisés pour 16,6 M€ et ont concerné notamment la poursuite de la réhabilitation du collège Louisa Paulin à Muret (4,3 M€), la construction du collège neuf à Escalquens (4,3 M€), la construction du collège Bois de la Barthe à Pibrac (4,6 M€), la restructuration de la demi-pension au collège Pablo Picasso à Frouzins (1,2 M€, travaux terminés).

L'exécution 2018 a néanmoins été impactée par la résiliation du marché de gros œuvre du collège d'Escalquens, pour lequel 4,3 M€ ont été consommés sur les 8,2 M€ d'inscrits au budget.

Le patrimoine bâti des collèges a été financé à hauteur de 16 M€ pour des opérations de grosses réparations concernant en particulier la réhabilitation des locaux de la SEGPA au collèges Voltaire à Colomiers (livrés en octobre 2018), le réaménagement de la vie scolaire, du foyer des enseignants et du CDI au collège L. BLUM à Colomiers, le réaménagement de la cuisine du collège V. Auriol à Revel, le remplacement de menuiseries au collège Marengo à Toulouse, le remplacement du SSI au collège J. Auriol à Villeneuve-Tolosane.

Près de 2 M€ ont concerné des travaux sur installations de chauffage, et des remplacements de chaudières dans les collèges, dans un double objectif de diminution des coûts et d'amélioration des performances énergétiques.

Plus d'1,2 M€ a été consacré à la sécurisation des collèges, et plus d'1 M€ à l'accessibilité.

Enfin, 900 K€ ont été destinés à la fourniture et à l'installation de matériels de cuisine.

- les travaux sur voirie : 35,5 M€ de travaux (+19%), qui ont permis de réaliser diverses opérations :

Sur les routes départementales, les mandatements 2018 les plus importants ont porté sur la déviation RD 37 de Saint Lys (3,9 M€), la RD 916 de Labège pour l'aménagement de giratoires (1,6 M€), la RD 74 à Lagardelle pour une mise au gabarit (1 M€) ;

Pour les ouvrages d'art, ils ont concerné le pont à Cintegabelle (1 M€), et celui à Mauzac (0,9 M€). ;

Des mandatements ont également été dédiés à la modernisation du réseau notamment la RD 630 à Villemur sur Tarn pour la création d'un carrefour giratoire (0,6 M€), la RD12 à Miremont (0,46 M€) et la RD 45 à Villeneuve les Bouloc pour l'aménagement de carrefour (0,44 M€).

La piste cyclable du Canal des 2 mers a quant à elle bénéficié de 0,4 M€ de dépense.

Enfin, divers renforcements de chaussées ont été exécutés sur tout le territoire départemental.

- les avances sur marchés d'investissement : 6,8 M€, contre 2,6 M€ en 2017, en application de la charte sur la commande publique votée par le Conseil départemental en décembre 2016, et qui contribue à améliorer le niveau de trésorerie des entreprises.

Les subventions d'équipement versées s'élèvent à 74,5 M€, soit une diminution annuelle de -27,7%. Cette baisse résulte du rattrapage de paiement effectué en 2017 au profit de SNCF Réseau pour le financement du tronçon de la LGV Tours-Bordeaux (25,5 M€).

En 2018, les subventions ont été attribuées pour 60,5 M€ aux personnes publiques, et pour 13,5 M€ aux personnes privées.

Sur le *secteur public*, l'Etat et les EPN ont perçu 4,2 M€ pour l'opération de déviation de Saint-Béat (2,5 M€), et de création d'une école d'économie à l'Université de Sciences Sociales Capitole à Toulouse (1,7 M€).

Le département de l'Aude s'est vu octroyer une aide d'urgence de 1 M€ pour faire face aux dégâts suite aux inondations des 14 et 15 octobre 2018.

Les communes et intercommunalités ont bénéficié d'un montant stable de 41,2 M€, notamment au titre :

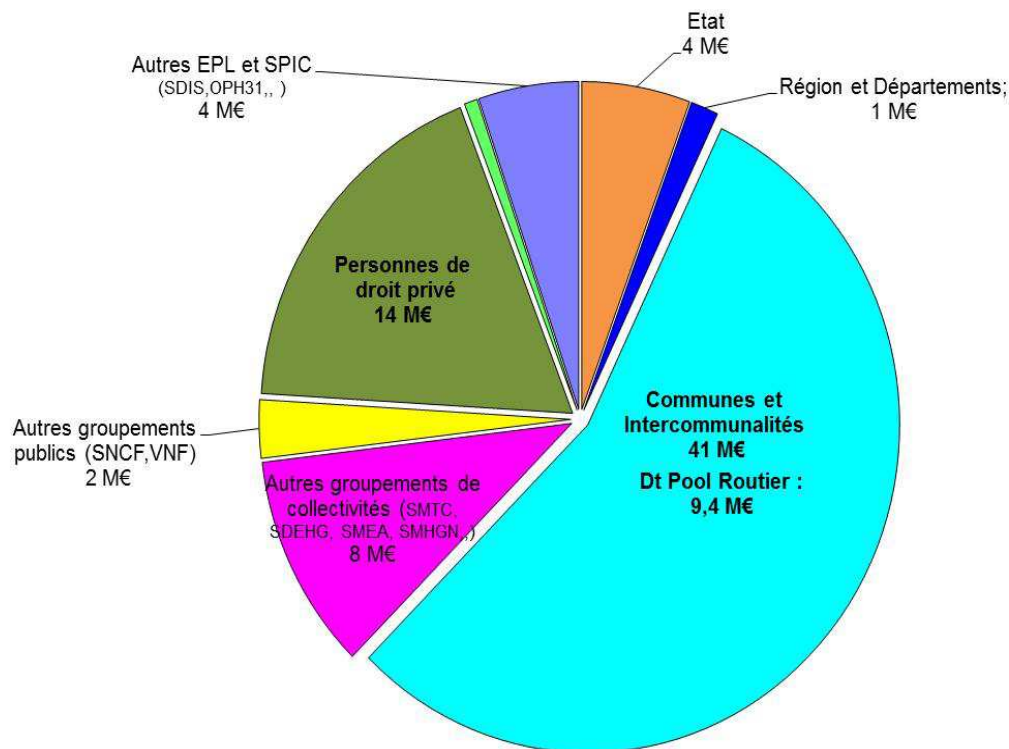
- des contrats de territoire (écoles primaires, crèches, sport, culture) pour 22M€ qui se décomposent en 12,3 M€ pour le rural, 6 M€ pour la Métropole et 3,6 M€ pour l'accord Ville de Toulouse,

- de la voirie pour 16 M€, dont 9,4 M€ concernent le Pool routier ; les paiements ont diminué en 2018, néanmoins de nombreuses demandes de versement sont parvenues en fin d'exercice et impacteront l'exécution 2019 (notamment au titre des dégâts climatiques du 2^{ème} semestre 2018).

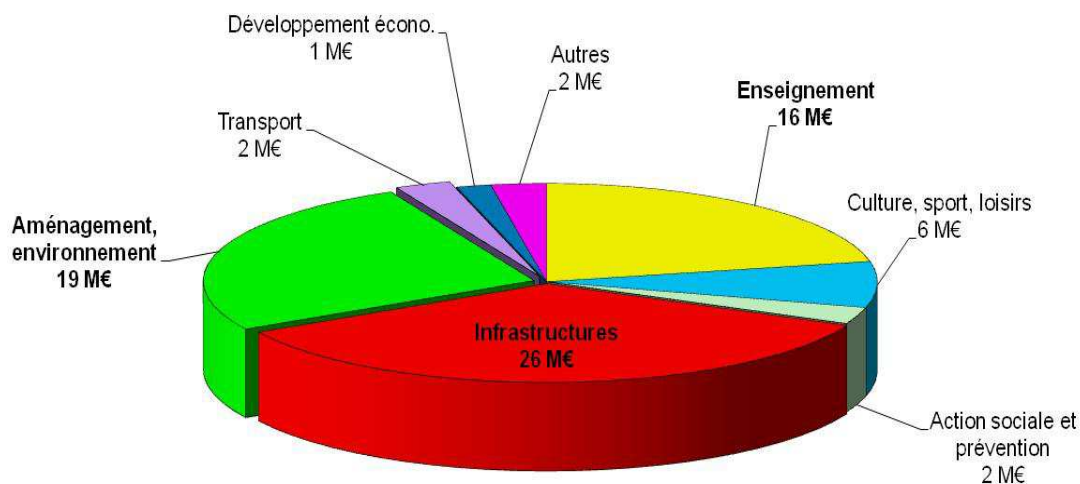
Les autres structures publiques bénéficiaires sont le Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique (4 M€), le SMEA31 (2,6 M€), ainsi que le SDIS (2 M€), et SNCF Réseau (3,3 M€) pour financer la suppression de passages à niveau, et les derniers appels de fonds de la LGV Tours/ Bordeaux.

En ce qui concerne les subventions au *secteur privé*, les 13,5 M€ versés se répartissent principalement pour 11,8 M€ en faveur de l'habitat et du logement social, 0,7 M€ pour le sport et la culture, et 0,4 M€ pour l'agriculture.

Répartition par organismes des subventions d'équipement 2018 : 75 millions d'Euros



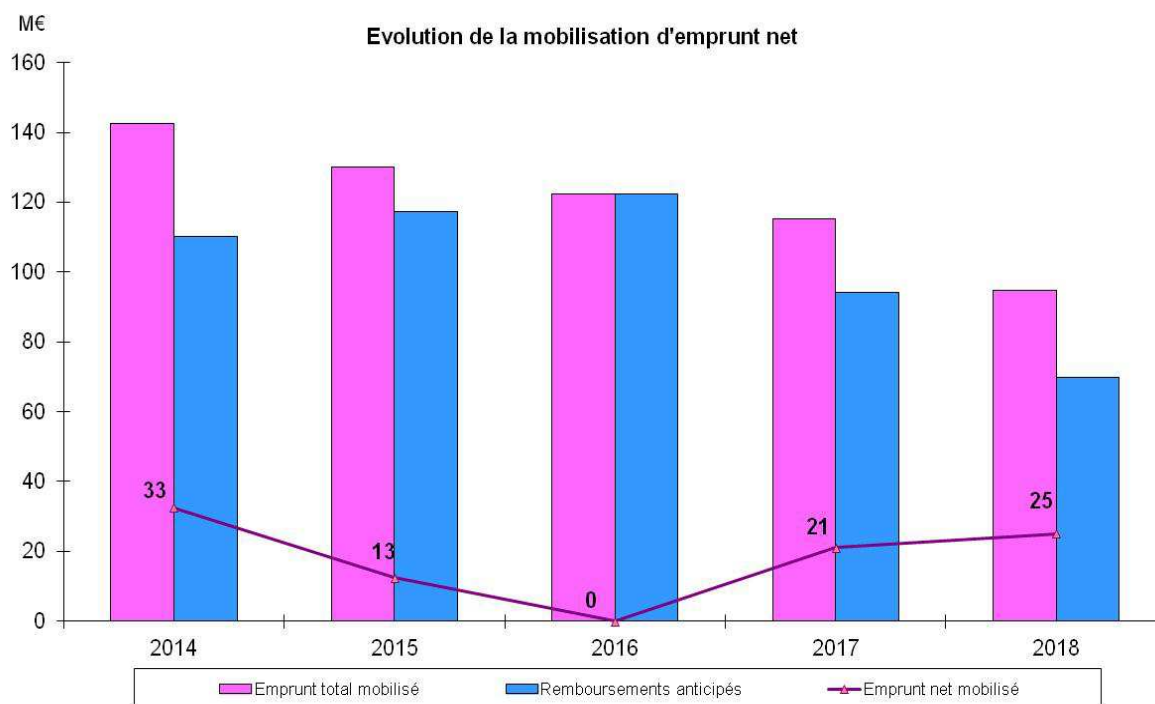
Répartition des subventions d'équipement en 2018 par fonction : 75 millions d'euros



Le remboursement de la dette s'est élevé à 55,6 M€ au titre de l'amortissement annuel (niveau identique depuis 3 ans), et à 69,9 M€ de remboursements anticipés d'emprunts effectués, comme chaque année et de manière temporaire, pour atténuer le niveau de la trésorerie.

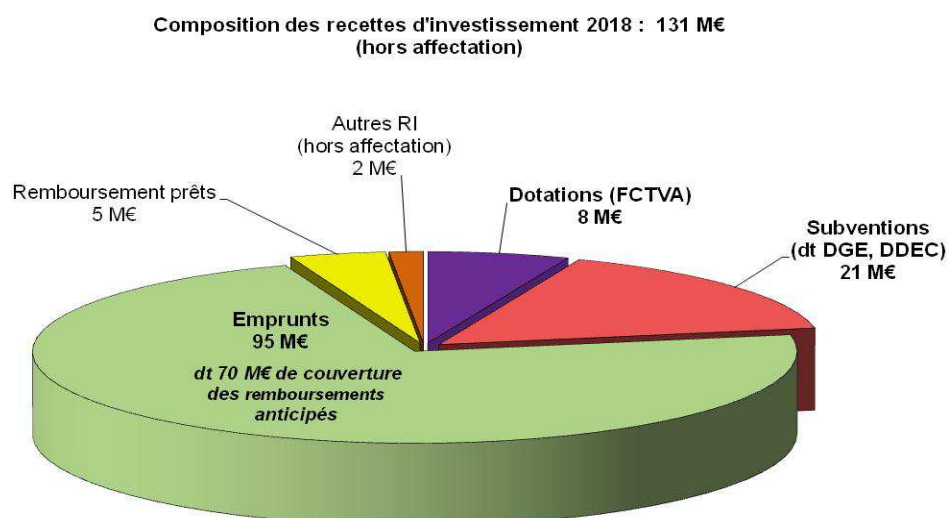
En matière de **recettes d'investissement** :

L'emprunt net (hors remboursements anticipés) s'est élevé à 25 M€, contre 21 M€ en 2017. En tenant compte de la couverture des remboursements anticipés il s'exécute globalement à hauteur de 94,9 M€.



Les recettes propres d'investissement (RPI), toujours stables à 36 M€, se composent du FCTVA (7,8 M€), de la DDEC (4,8 M€), de la DGE (7,7M€), des aides à la pierre (6,5 M€), et de diverses subventions dont le produit des amendes radars (1 M€).

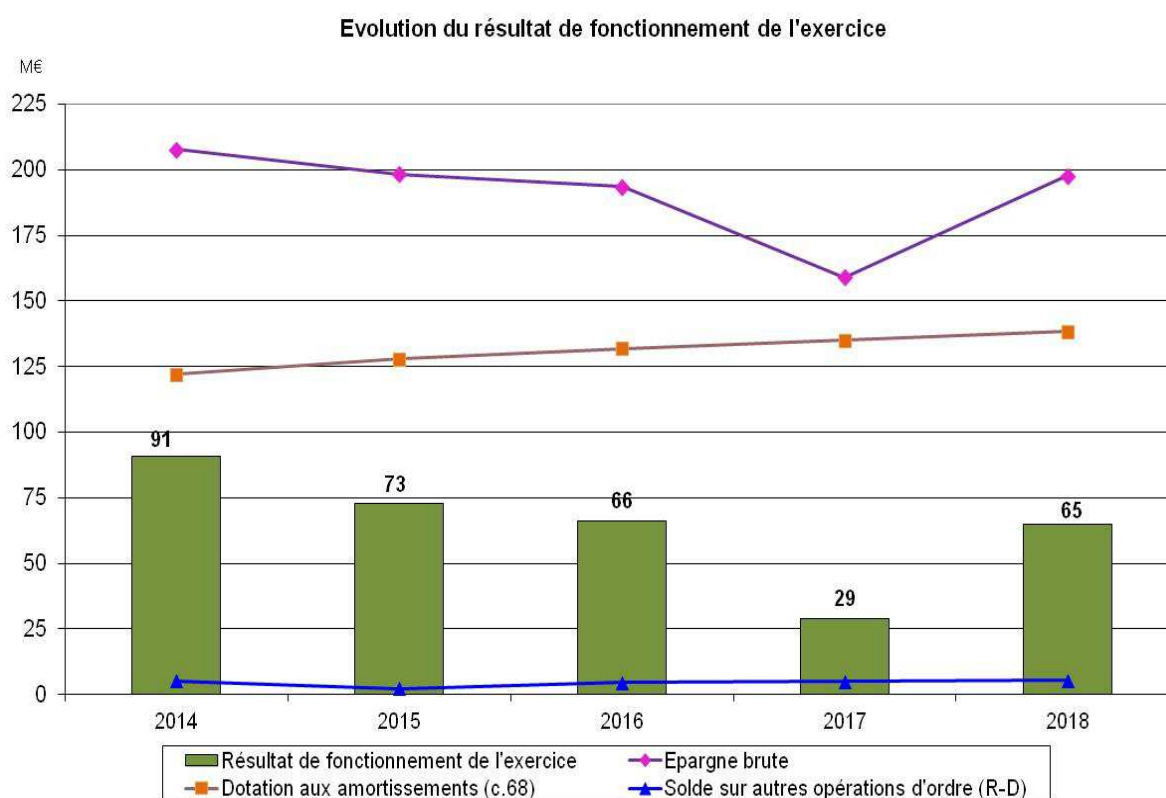
Les remboursements de prêts s'élèvent à 5,3 M€, dont 2,8 M€ ont été effectués par les collectivités, 1 M€ par Toulouse Métropole au titre du transfert de compétences, 0,5 M€ pour les prêts d'honneur, et 0,4 M€ par les bénéficiaires du Fonds de Solidarité Logement.



IV- LES INDICATEURS FINANCIERS COMPARES

L'épargne brute¹, réglementairement calculée hors provisions (constitution et reprise), s'améliore en passant de 190 M€ en 2017 à 198 M€ en 2018 (+4,3%).

Elle permet de financer largement la dotation aux amortissements (138 M€), et de faire apparaître un résultat de fonctionnement en hausse de 65 M€.

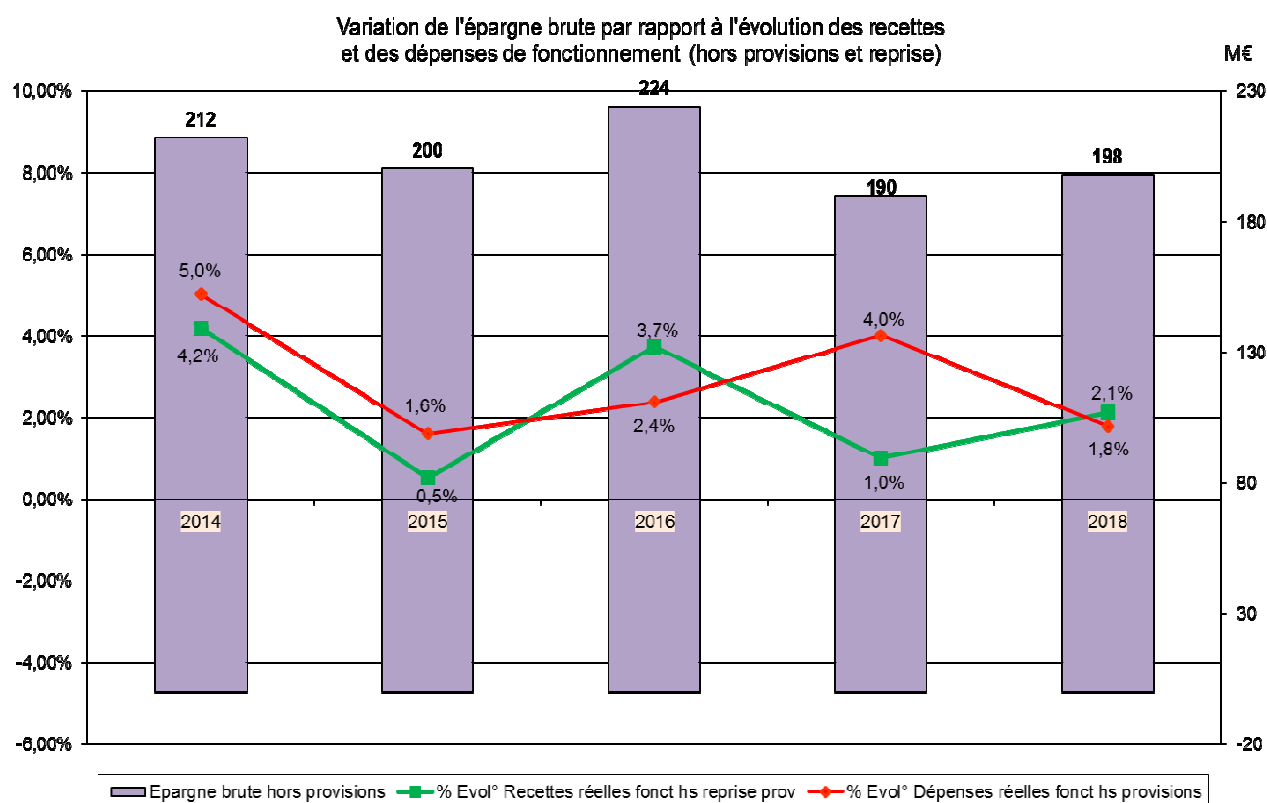


L'épargne brute par habitant est de 146 € pour le Conseil départemental, alors que la moyenne est de 121€ pour les autres départements (hors Paris et DOM – 2017)².

En 2018, le recul des dépenses devient légèrement supérieur à celui des recettes avec un écart de 0,3 point.

¹ Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement hors reprise sur provision moins dépenses réelles de fonctionnement hors provision.

² Source : Les finances départementales en 2017 (DGFIP et INSEE).



L'épargne nette³ augmente de +6,8% pour s'établir à 142 M€, après intégration de la charge d'amortissement de la dette de 56 M€.

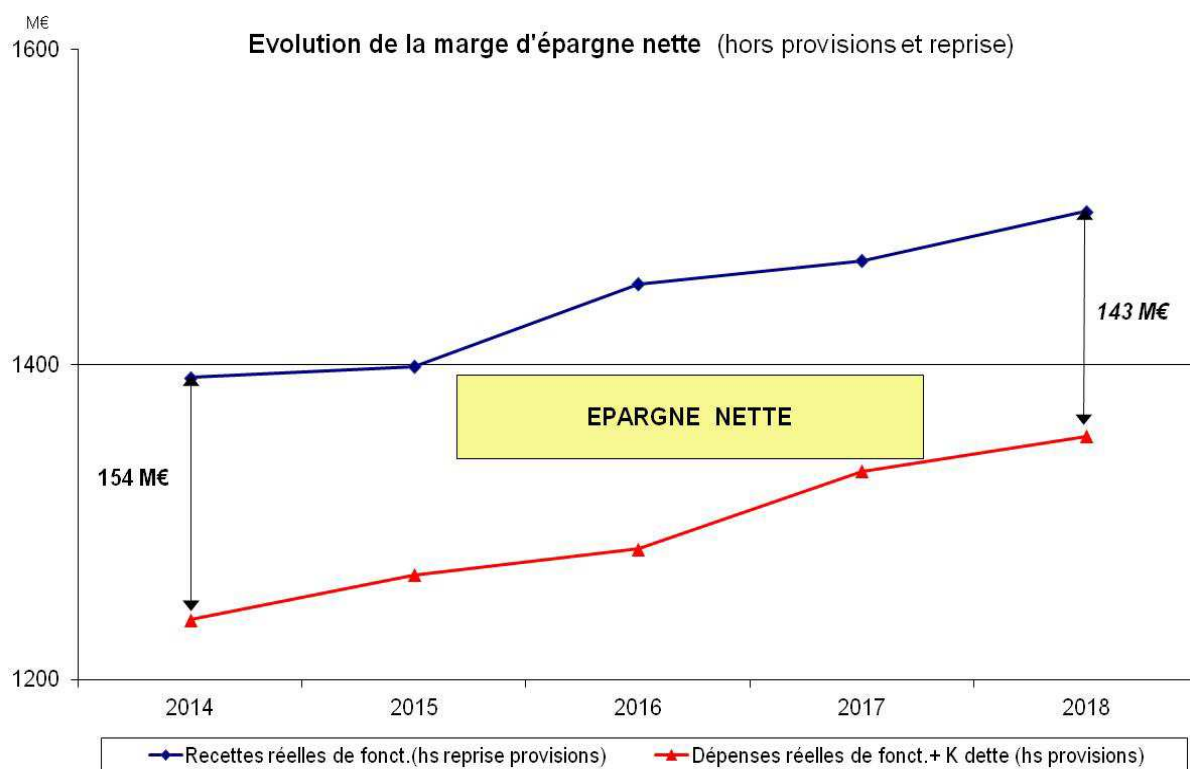
Le ratio par habitant est de 105€, contre 68€ en moyenne nationale (hors Paris et DOM – 2017).

Cette mesure d'épargne fixe le montant disponible restant à la collectivité pour financer ses équipements.

En 2018, le taux d'épargne⁴ nette évolue favorablement, à hauteur de 9,5%, contre 9,1% en 2017.

³ Epargne nette : épargne brute hors provision et reprise moins remboursement du capital annuel de la dette.

⁴ Taux d'épargne : épargne divisée par les recettes réelles de fonctionnement.

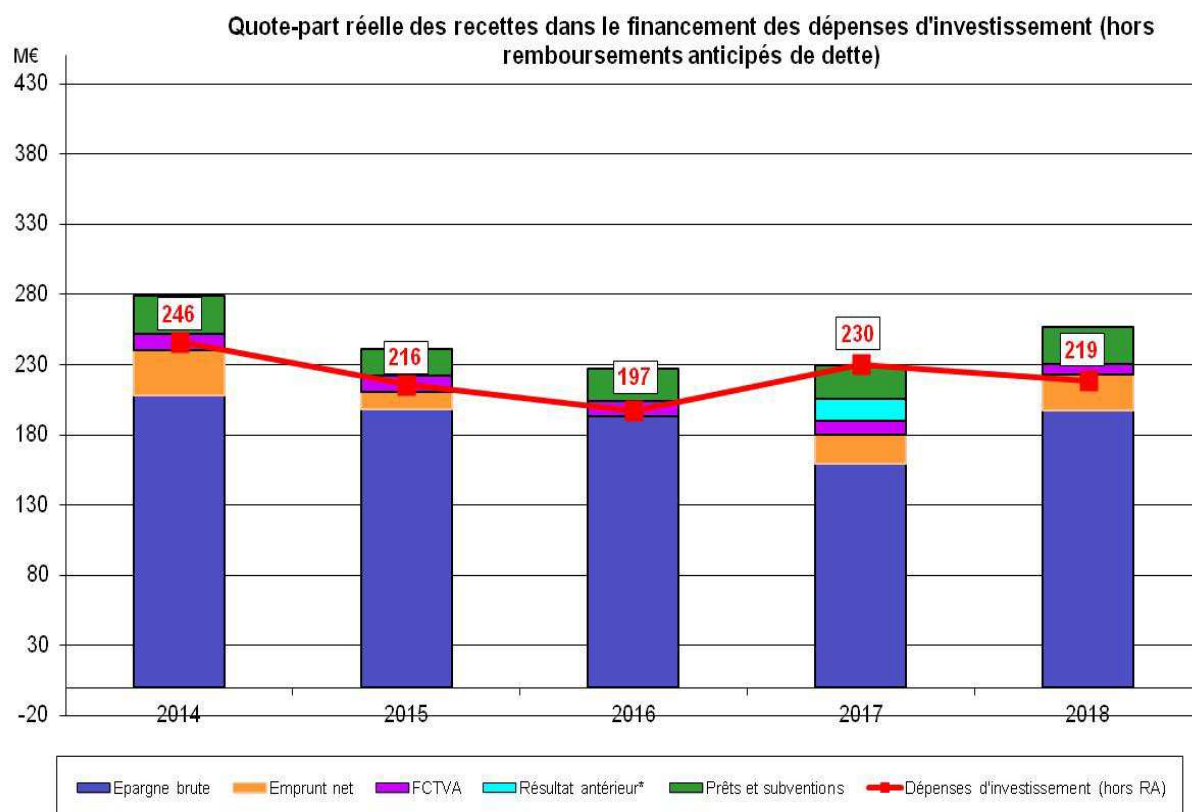


La capacité d'investissement :

M€	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne brute (A)	212	200	224	190	198
Capital de la dette annuelle (k)	58	68	56	56	56
Epargne nette (B = A-k)	154	132	168	134	142
Solde sur provision et reprise (C)	-5	-2	-31	-31	-1
Dépenses réelles d'investissement totales	356	333	319	324	288
<i>dt remboursements anticipés d'emprunts</i>	110	117	122	94	70
Dépenses réelles d'investissement (hs dette)	188	148	141	174	163
Recettes réelles d'investissement (hs affect°) (D)	182	161	157	150	131
dont emprunts (E)	143	130	122	115	95
Capacité d'investissement (B+C+D-E)	188	161	172	138	178
% évol°		-14,56%	6,98%	-19,80%	29,14%

La capacité de financement des investissements (hors emprunts) s'élève à 178 M€, permettant de couvrir la totalité des investissements 2018.

Les dépenses d'investissement sur la période ont été financées ainsi :



En 2018, l'épargne brute a financé 91% des dépenses d'investissement (hors remboursements anticipés de dette), contre 69% en 2017.

Les financements de l'investissement :

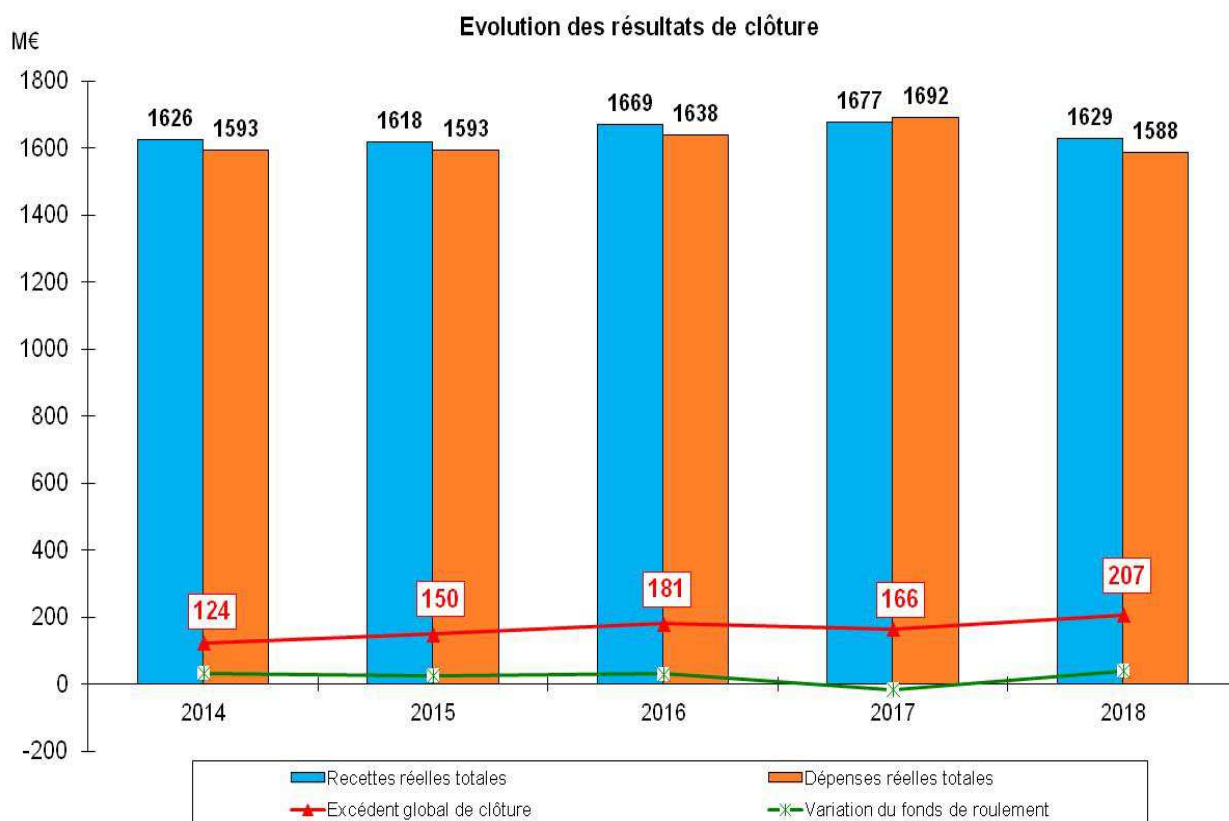
	2014	2015	2016	2017	2018
<u>Investissements :</u>					
Dépenses d'investissement hors dette	188	148	141	174	163
dt Equipements bruts	69	67	60	70	87
dt Subventions versées	115	79	77	103	74
dt Autres (prêts, comptes de tiers)	4	1	4	2	2
Remboursements d'emprunts	169	186	178	150	126
dt remboursements anticipés	110	117	122	94	70
Total des investissements (A)	356	333	319	324	288
<u>Financements :</u>					
Epargne brute	208	198	194	159	198
Ressources propres d'investissement	39	31	35	35	36
dt Dotations globalisées (FCTVA)	11	11	11	10	8
dt Subventions d'investissement	19	13	18	18	21
dt Remboursement prêts	8	5	5	6	5
Emprunts	143	130	122	115	95
Total des financements (B)	390	359	351	309	329
<u>Clôture :</u>					
Variation du fonds de roulement N (B-A)	33	26	31	-15	40

La variation du fonds de roulement est à nouveau positive en 2018 à 40 M€, résultat d'un excédent des recettes totales sur les dépenses totales, de l'exercice.

Les résultats :

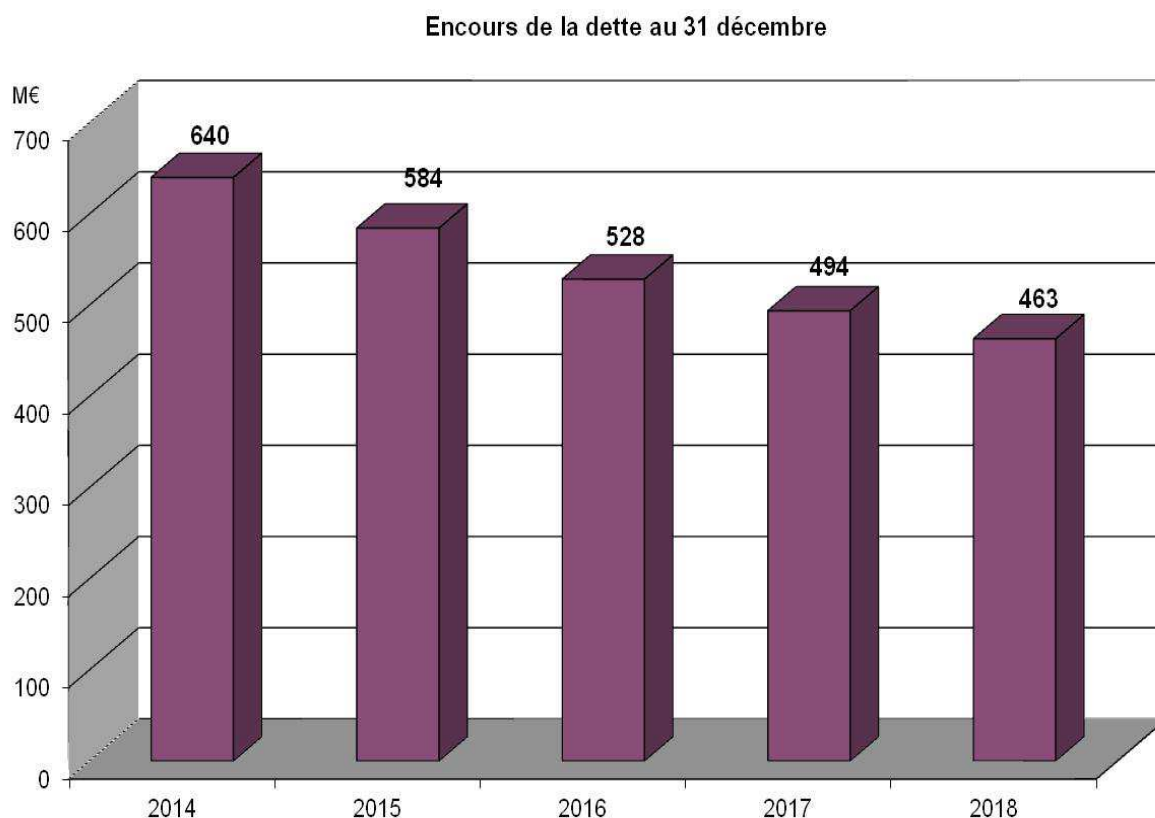
M€	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles totales	1626	1618	1669	1677	1629
Dépenses réelles totales	1593	1593	1638	1692	1588
= Variation du fonds de roulement N	33	26	31	-15	40
% évol°		-22,27%	21,27%	-148,25%	-368,78%
Résultats reportés N-1 (yc affectation)	91	124	150	181	166
= Résultat global de clôture	124	150	181	166	207
% évol°		20,69%	20,79%	-8,30%	24,39%

Le résultat global reste très largement excédentaire à plus de 200 M€ en 2018.



V – DETTE PROPRE ET DETTE GARANTIE

Le stock de dette propre au 31 décembre 2018 s'élève à 463 M€ au budget principal, soit une baisse de 6,2% l'an, et de -27,6% sur 5 ans.



Les ratios :

* **La charge par habitant** (recensement 2015) est de 340€ contre 525€ pour la moyenne des départements (hors Paris et DOM - données 2017)⁵.

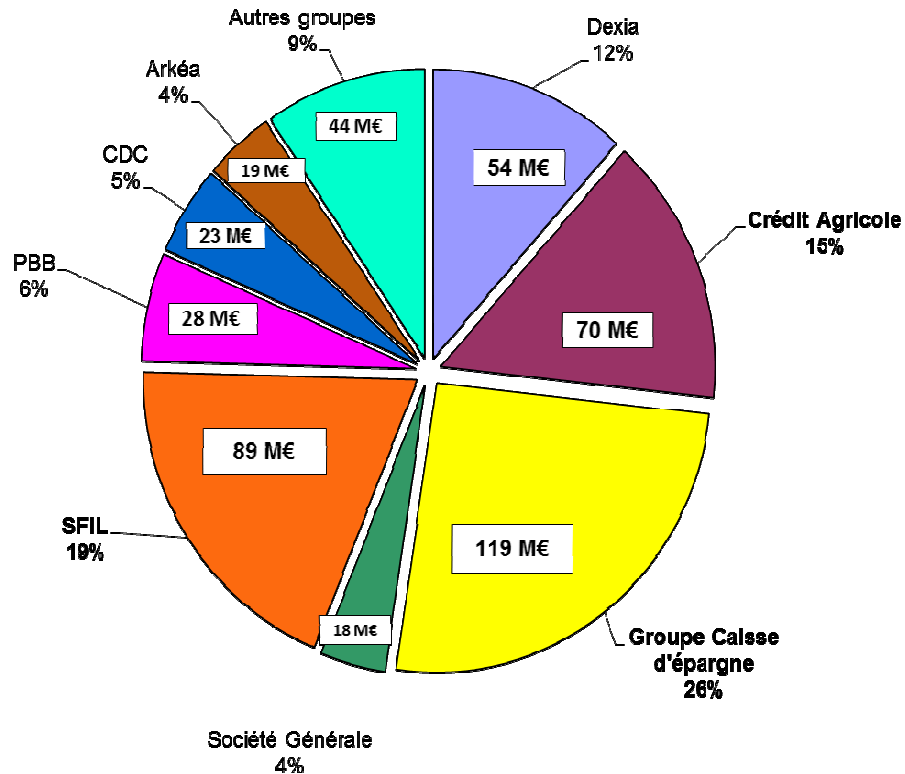
* **Le taux moyen de la dette** se situe à 2,14%, contre 2,2% en 2017.

* **La répartition taux fixes – taux variables** est de 55,5% - 44,5% respectivement. La totalité de l'encours de dette est classée sans risque (selon la charte de Gissler).

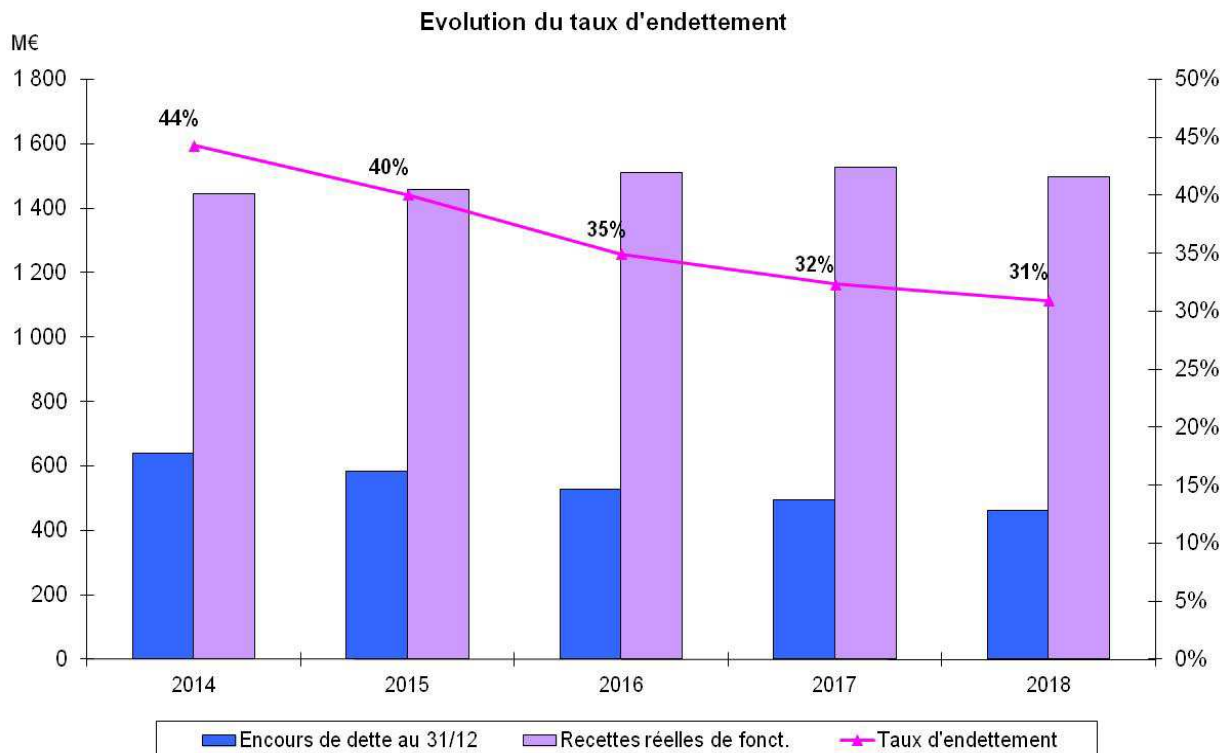
* **Le panachage de la dette entre les différents prêteurs** est le suivant :

⁵ Source : DGCL DGFIP Les finances des départements en 2017.

Répartition de l'encours de dette par prêteurs au 31/12/2018

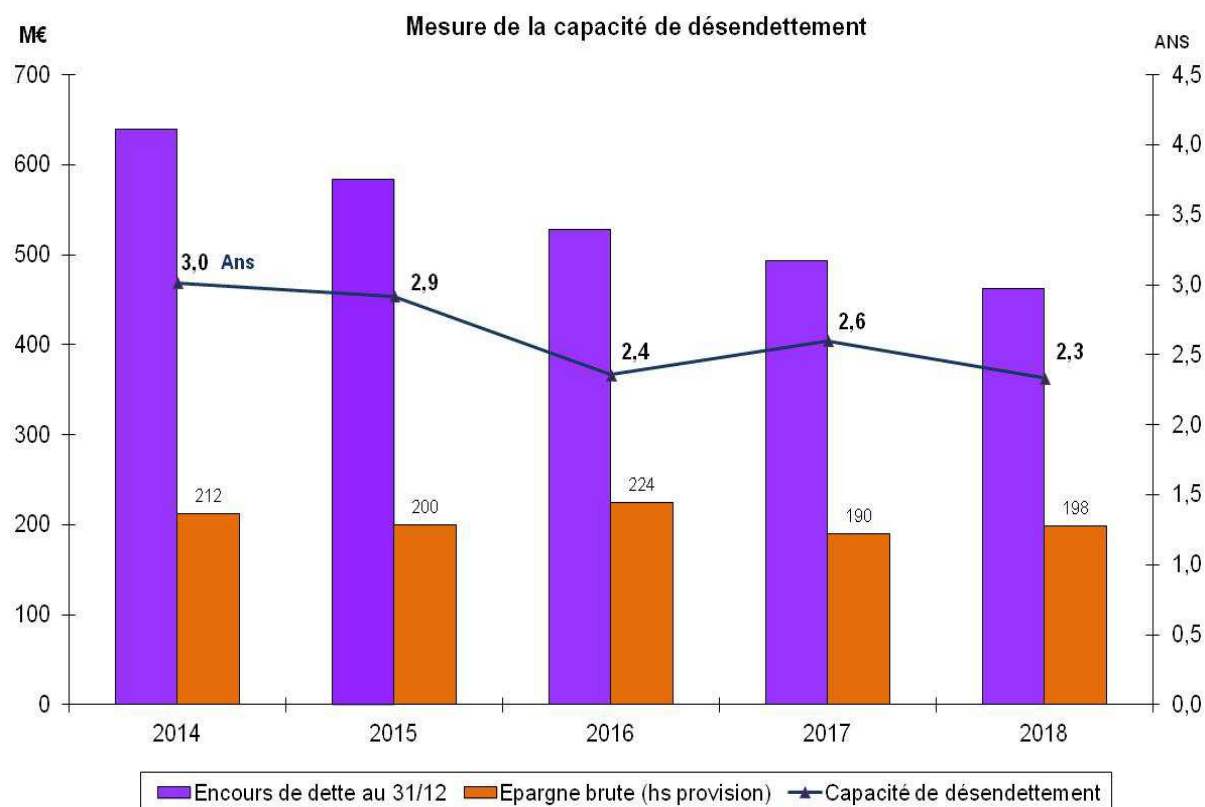


* **Le taux d'endettement**⁶ se réduit d'1 point à 31% sur l'an.
Il se situe à 52,9% pour l'ensemble des départements (hors Paris et DOM – 2017).



⁶ Taux d'endettement : encours de la dette divisé par les recettes réelles de fonctionnement.

* **La capacité de désendettement**⁷ s'infléchit à 2,3 ans, en raison de la conjonction entre diminution du stock et remontée de l'épargne brute.



Ce ratio de désendettement exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne, et permet de connaître la solvabilité de la collectivité.

Pour l'ensemble des départements, la capacité de désendettement est de 4,4 ans (hors Paris et DOM – 2017).

* **Les frais financiers** (intérêts de la dette) s'élèvent à moins de 10 M€, et se réduisent de -10%.

* **L'annuité de la dette**, à 65,6 M€, diminue de 1,5 M€ sur l'an.

L'annuité par habitant s'élève à 48€ en 2018, (contre 64€ pour l'ensemble des départements hors Paris et DOM- 2017).

Elle représente 4,4% des recettes de fonctionnement (contre 6,4 % en moyenne départementale).

Le stock de dette garantie au 31 décembre 2018 s'élève à 1,061 milliard d'€, pour une annuité garantie de 72,4 M€. Le logement social représente 99,5% de cet encours.

Le taux d'endettement de la dette consolidée⁸ est de 9,15%.

⁷ Capacité de désendettement : encours de la dette divisé par l'épargne brute.

⁸ Dette consolidée : annuités dette propre + dette garantie + subventions en annuités (c.204) + prêts (c.27 en dépense et recette).

Pour conclure :

En 2018, le volume global des dépenses réelles est en baisse annuelle de -6,1%, eu égard à l'abandon du dispositif de provisionnement mis en œuvre depuis plusieurs années par la collectivité, et destiné à couvrir les charges non compensées résultant des différentes vagues de transferts de compétences. Après neutralisation, l'évolution des dépenses réelles sur l'année s'établit à -0,8% ce qui démontre une certaine stabilité.

La loi de programmation des finances publiques 2018/2022 qui a pour objectif de maintenir une contribution des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public. Elle a ainsi imposé un taux d'évolution des dépenses de fonctionnement limité à +1,2%, avec néanmoins une possibilité de modulation (+/-0,15 point) en fonction de critères démographiques, économiques ou tenant compte des efforts déjà réalisés sur la maîtrise des dépenses.

Le taux fixé au Département est de 1,25%.

En 2018, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +1,8%, après neutralisation du dispositif des provisions.

Néanmoins, compte tenu des charges exceptionnelles supportées en 2018 (dont la création du Syndicat Mixte Montagne), et de la neutralisation possible d'une partie des dépenses sociales (AIS au-delà de 2 % d'évolution, Mineurs non accompagnés), le Conseil départemental a maîtrisé ses dépenses de fonctionnement et n'a pas dépassé le plafond fixé. Par conséquent il ne fait pas l'objet d'une reprise financière de la part de l'Etat, au titre de 2018.

Cette situation confirme que la collectivité a su maintenir le cap d'une gestion mesurée et rigoureuse des dépenses non contraintes, tout en intervenant activement dans ses domaines de compétences.

Le niveau de l'épargne, qui reste élevé, a permis de financer les investissements en totalité pour 2018, et de poursuivre une action continue de réduction de la dette (-28% en 5 ans).

En investissement, les travaux directs se sont bien réalisés avec un taux de 90%, tandis que l'exécution des subventions d'équipement devrait atteindre son plein régime en 2019 compte tenu de l'état d'avancement des projets engagés par les collectivités et organismes bénéficiaires.

Pour le Département, l'enjeu demeure de maintenir des indicateurs financiers satisfaisants en termes d'épargne, de dette et de pression fiscale, afin de faire face, à la fois aux dépenses obligatoires et croissantes du domaine social, et à ses engagements en matière d'investissements à venir et de développement du territoire.

VI – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE : BUDGET CONSOLIDE

Compte administratif 2018 hors reprise des résultats antérieurs.

En mouvements budgétaires :

	Budgets annexes en M€									Budget principal en M€	Total consolidé en M€
	Restauration	Cité Roguet	Parc Technique	Labo des Routes	Pépinières	Laboratoire de l'Eau	Laboratoire Vétérinaire	Transports interurbains	Total		
Dépenses de fonctionnement	1,20	1,66	19,77	0,41	0,56	6,68	3,75	23,23	57,26	1 440,31	1 497,57
dont subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,47	22,47
Recettes de fonctionnement	1,15	1,90	18,05	0,41	0,56	6,48	3,85	23,23	55,63	1 505,12	1 560,75
dont subvention d'équilibre	0,32	0,00	0,00	0,07	0,36	0,00	0,67	21,05	22,47	0,00	22,47
Dépenses d'investissement	0,00	1,09	2,08	0,10	0,02	0,99	0,27	0,56	5,11	311,95	317,06
dont subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,15	0,15
dépenses d'investissement hors emprunt	0,00	1,09	2,08	0,10	0,01	0,99	0,27	0,56	5,10	186,42	191,52
dont dépenses d'équipement (20 21 23 hors 238)	0,00	0,42	1,74	0,10	0,01	0,99	0,27	0,50	4,03	80,15	84,18
dont subventions versées (204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74,49	74,49
Recettes d'investissement	0,00	1,33	3,49	0,05	0,05	0,72	0,26	0,92	6,82	344,24	351,06
dont subvention d'équilibre	0,00	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,15	0,00	0,15
recettes d'investissement (hors emprunt et OCLT)	0,00	1,33	3,49	0,05	0,05	0,72	0,26	0,92	6,82	249,31	256,13
Total dépenses	1,20	2,75	21,85	0,51	0,58	7,67	4,02	23,79	62,37	1 752,26	1 814,63
Total recettes	1,15	3,23	21,54	0,46	0,61	7,20	4,11	24,15	62,45	1 849,36	1 911,81
Résultat avant reprise (recettes - dépenses)	-0,05	0,48	-0,31	-0,05	0,03	-0,47	0,09	0,36	0,08	97,10	97,18

Sommaire des abréviations

ACTP : allocation compensatrice tierce-personne
AEMO : actions éducatives en milieu ouvert
AIS : allocations individuelles sociales
APA : allocation personnalisée à l'autonomie
ASV : adaptation de la société au vieillissement (loi)
ATD : Agence Technique Départementale

CDEF : Centre Départemental pour l'enfance et la famille
CVAE : contribution sur la valeur ajoutée des entreprises

DDEC : dotation départementale d'équipement des collèges
DGD : dotation générale de décentralisation
DGE : dotation globale d'équipement
DGF : dotation globale de fonctionnement
DMTO : droits de mutation à titre onéreux
DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

FAJ : fonds d'aide aux Jeunes
FCTVA : fonds de compensation de la TVA
FMDI : fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources
FSL : fonds de solidarité logement

EPN : établissements publics nationaux

GVT : glissement vieillesse technicité

IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS : maisons d'enfants à caractère social

PEX : Parc des Expositions et Centre de Conventions
PCH : prestation de compensation du handicap

RSA : revenu de solidarité active

SMEA31 : Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement Haute-Garonne

TDCFE : taxe départementale sur la consommation finale d'électricité
TICPE : taxe intérieure sur les consommations de produits énergétiques
TSCA : taxe spéciale sur les conventions d'assurances